

RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2018

SOMMAIRE

- Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les comptes sociaux et consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2018
- Comptes consolidés au 31 décembre 2018 et annexes
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- Comptes sociaux au 31 décembre 2018 et annexes
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société (ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation). Les informations relevant du rapport de gestion présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Manguio le 31 juillet 2019

Jean Paul ANSEL
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "D M S"
 S.A. au capital de 21 537 002,81 € euros
 SIEGE SOCIAL : 393, Rue Charles Lindbergh
 34130 MAUGUIO
 389 873 142 R.C.S. MONTPELLIER

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition et à celle des porteurs de valeurs mobilières dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au comité d'entreprise (article L 2323-7 du code du travail) qui n'a formulé aucune observation.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe. (Articles L 225.100, L 233-26 et L 232-1 du Code de Commerce)

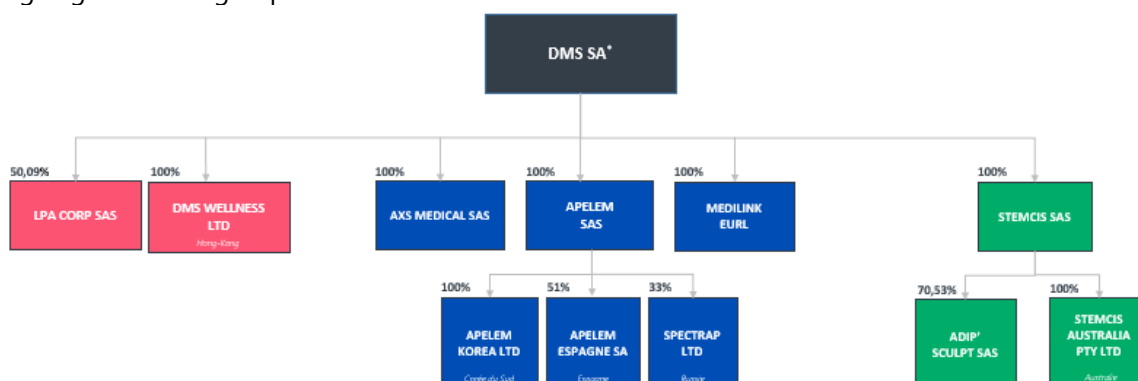
Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées au 31 décembre 2018 dans l'Union Européenne.

1 L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé (L 225-100, L 233-26)

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés suivantes :

- Société anonyme DMS
- Société à responsabilité limitée MEDILINK
- Société par actions simplifiée APELEM
- Société anonyme APELEM ESPAGNE
- Société APELEM KOREA Ltd
- Société par actions simplifiée STEM CIS (et ses filiales)
- Société par actions simplifiée AXS Médical
- Société DMS WELLNESS Limited
- Société par actions simplifiée LPA CORP Ltd

Organigramme du groupe au 31 décembre 2018 :



Les comptes annuels des sociétés MEDILINK, APELEM, APELEM ESPAGNE, APELEM KOREA, STEM CIS (et ses filiales), AXS MEDICAL, DMS WELLNESS Ltd, LPA CORP au 31 décembre 2018 ont été intégrés dans les comptes consolidés du groupe DMS. Toutes ces sociétés sont consolidées par la méthode d'intégration globale.

Suite au démarrage de la commercialisation du produit CELLISS en 2018, la filiale LPA CORP qui était non consolidée jusqu'au 31 décembre 2017 a été intégrée au périmètre de consolidation à compter du 1er janvier 2018.

2 Eléments significatifs ressortant des comptes consolidés

2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE GROUPE DMS

Le chiffre d'affaires consolidé, hors taxes, réalisé s'est élevé à 24 324 K€ contre 27 116 K€ pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2017.

Le résultat opérationnel courant est négatif de – 5 194 K€ contre un résultat négatif de – 3 637 K€ au titre de l'exercice précédent. La plus-value de cession des titres Alpha MOS de 2017 a été reclassée sur la ligne « résultat des activités abandonnées » dans le compte de résultat comparatif présenté dans les présents comptes consolidés.

Compte tenu de la prise en compte d'autres produits et charges opérationnelles pour un montant de -70 K€ le résultat opérationnel est négatif de – 5 264 K€ contre un résultat négatif de – 3 745 K€ au titre de l'exercice précédent, étant précisé que la plus-value de cession Alpha MOS de 2017 a été reclassée sur la ligne « résultat des activités abandonnées » dans le compte de résultat comparatif présenté dans les présents comptes consolidés.

Le résultat financier est négatif de -189 K€ contre un résultat négatif de -171 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues est une perte de – 5 453 K€ au 31 décembre 2018 contre une perte de – 3 916 K€ au 31 décembre 2017.

Les comptes consolidés annuels du groupe DMS se soldent par une perte nette de l'ensemble consolidé de – 5 454 K€ contre une perte nette de – 3 408 K€ au titre de l'exercice précédent qui bénéficiait d'un résultat des activités abandonnées de 507 K€ compte tenu du reclassement de la plus-value sur cession des titres Alpha MOS en 2017.

Le résultat net (part du groupe) est négatif de – 5 400 K€ au 31 décembre 2018 contre une perte de – 2 544 K€ au 31 décembre 2017.

2.2 BILAN CONSOLIDE DU GROUPE DMS

Les postes clés (valeurs nettes) sont les suivants :

- Les actifs non courants sont de 14 274 K€ contre 12 992 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les actifs courants sont de 22 563 K€ contre 27 088 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les capitaux propres (part du groupe) s'élèvent à 18 055 K€ contre 23 473 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les passifs non courants sont de 3 963 K€ contre 3 611 K€ au 31 décembre 2017.
- Les passifs courants sont eux de 14 995 K€ contre 13 121 K€ au 31 décembre 2017.
- Le total général du bilan consolidé est de 36 837 K€ contre 40 080 K€ au titre de l'exercice précédent.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes (article L 225-100).

3 Commentaires sur l'activité globale du groupe au cours de l'exercice écoulé

3.1 ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS, DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES CONSOLIDEES, NOTAMMENT DE SA SITUATION D'ENDETTEMENT, AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES, COMPORTANT LE CAS ECHEANT DES INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE DE NATURE FINANCIERE OU NON AYANT TRAIT A L'ACTIVITE SPECIFIQUE DES ENTREPRISES CONSOLIDEES NOTAMMENT RELATIVES AUX QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT ET DE PERSONNEL (ARTICLE L 225-100, AL.3)

A l'issue de l'année 2018, DMS Group a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 24,3 M€, contre 27,1 M€ en 2017, soit une diminution de 10% principalement liée à l'activité radiologie.

La commande de 1,9 MUSD (1,6 M€) pour la fourniture d'unités de radiologie à destination des hôpitaux du Ministère de la Santé égyptien, pourtant remportée début 2018, n'a encore fait l'objet d'aucune facturation en 2018, le groupe demeurant dans l'attente de la réception des lettres de crédit afin de sécuriser la livraison de cette commande.

Le résultat opérationnel courant est en diminution à - 5 194 K€ contre une perte de - 3 637 K€ au titre de l'exercice précédent. Compte tenu de la prise en compte d'autres produits et charges opérationnelles pour un montant de -70 K€ le résultat opérationnel est négatif de - 5 264 K€ contre un résultat négatif de - 3 745 K€ au titre de l'exercice précédent, étant précisé que la plus-value de cession Alpha MOS de 2017 a été reclassée sur la ligne « résultat des activités abandonnées » dans le compte de résultat comparatif présenté dans les présents comptes consolidés.

Le résultat financier s'établit à -189 K€ au 31 décembre 2018 contre -171 K€ au 31 décembre 2017 et porte le résultat relatif aux activités maintenues à - 5 453 K€ contre - 3 916 K€ au 31 décembre 2017.

Après prise en compte du résultat des activités abandonnées et des intérêts des minoritaires, le résultat net part du groupe s'établit à - 5 400 K€ au 31 décembre 2018 contre - 2 544 K€ en 2017.

Par ailleurs, les dettes à plus d'un an envers les établissements de crédit représentent 3 275 K€ au 31 décembre 2018 soit un ratio de dettes à long terme sur capitaux propres de 18,32 %. Le ratio de dettes à long terme sur chiffre d'affaires s'établit quant à lui à 13,46%.

L'évolution de l'endettement du groupe est la suivante :

En K€			31/12/2018	31/12/2017
Liquidités (D)		D=A+B+C	1 052	4 118
	Trésorerie	A	1 052	4 118
	Comptes à terme	B		
	Valeurs mobilières	C		
Créances financières		E		
Dettes financières court terme (I)		I=F+G+H	3 345	3 058
	Dettes financières bancaires	F	2 820	2 191
	Part court terme des dettes long et moyen termes	G	314	666
	Autres dettes financières	H	211	201
Endettement financier court terme net		J=I-E-D	2 293	-1 060
Endettement financier long et moyen termes net (N)		N=K+L+M	3 275	2 706
	Dettes financières bancaires	K	1 834	1 271
	Autres dettes financières	L	1 441	1 435
	Obligations émises	M		-
Endettement financier net		J+N	5 568	1 646

Les dettes financières bancaires à court terme (ligne F) correspondent principalement à des mobilisations de créances pour un montant cumulé de 2 701 K€, les intérêts liés à ces financements (basés sur le taux Euribor de la période augmenté d'une marge) sont déjà débités de la trésorerie au 31 décembre 2018 (mentionnée ligne A) et ne sont pas sujets à révision.

Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élevaient à 2 148 K€ au 31/12/2018 contre 1 937 K€ au 31/12/2017 (lignes G et K du tableau ci-dessus) et se décomposent comme suit :

- DMS a souscrit un emprunt de 400 K€ en juillet 2014 auprès de la BPI dans le cadre des « prêts innovation FEI » pour une durée de 6 ans et 9 mois au taux fixe de 4,99%. Le premier versement d'intérêts est intervenu le 2 octobre 2014 et le dernier remboursement interviendra le 30 juin 2021 (7 trimestres de différé d'amortissement du capital suivi de 20 versements trimestriels à terme échu comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts). Le solde restant dû de 200 K€ est porté en dettes à moins d'un an pour 80 K€ et pour 120 K€ dans les dettes à plus d'un an et moins de 5 ans.
- AXS MEDICAL a souscrit un emprunt de 150 K€ en février 2014 auprès de la BPI dans le cadre des « prêts amorçage » pour une durée de 8 ans à un taux variable basé sur l'euribor 3 mois majoré de 3.7 points pendant la période de différé d'amortissement (de février 2014 à février 2017) et majoré de 5.5 points pendant la période d'amortissement (de mai 2017 à février 2022). Le solde restant dû s'élève à 98 K€ dont 30 K€ à moins d'un an et 68 K€ dans les dettes à plus d'un an et moins de 5 ans.
- STEM CIS a souscrit un emprunt de 75 K€ en janvier 2014 auprès de la BPI dans le cadre des « prêts amorçage » pour une durée de 8 ans à un taux variable basé sur l'euribor 3 mois majoré de 3.7 points pendant la période de différé d'amortissement (de février 2014 à février 2017) et majoré de 5.5 points pendant la période d'amortissement (de mai 2017 à février 2022). Le solde restant dû de 49 K€ est porté en dettes à moins d'un an pour 15 K€ et pour 34 K€ dans les dettes à plus d'un an et moins de 5 ans.
- STEM CIS a souscrit un emprunt bancaire de 550 K€ en juillet 2016 au taux fixe de 1.80%. Le solde restant dû s'élève à 341 K€ porté en totalité dans les dettes à plus d'un an et moins de 5 ans.
- APELEM a souscrit un emprunt de 70 K€ en 2016 auprès de la Société Générale afin de financer des travaux d'aménagement. Cet emprunt est au taux fixe de 1.15 %, les remboursements ont débuté en juin 2016 et se termineront en mai 2021, le solde restant dû au s'élève à 34 K€ (dont 14 K€ à moins d'un an et 20 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans).
- APELEM a financé un chariot élévateur par crédit-bail en 2016. Le solde de la dette incluse dans les emprunts bancaires s'élève à 6 K€ en totalité à moins d'un an.
- STEM CIS a souscrit un emprunt de 150 K€ en février 2017 auprès de la BPI dans le cadre des « prêts innovations » pour une durée de 7 ans à un taux fixe de 4.93%. Le premier versement d'intérêts est intervenu en mars 2017 et le dernier remboursement interviendra le 31 mars 2024 (8 trimestres de différé d'amortissement du capital suivi de 20 versements trimestriels à terme échu comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts). Le solde restant dû au s'élève à 150 K€ dont 22 K€ à moins d'un an, 120 K€ à plus d'un an et moins d'un an, et 8 K€ à plus de 5 ans.
- STEM CIS a souscrit un emprunt de 300 K€ en mars 2017 auprès de la BPI dans le cadre des « prêts innovations » pour une durée de 7 ans à un taux fixe de 4.92% %. Le premier versement

d'intérêts est intervenu en mars 2017 et le dernier remboursement interviendra le 31 mars 2024 (8 trimestres de différé d'amortissement du capital suivi de 20 versements trimestriels à terme échu comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts). Le solde restant dû au s'élève à 300 K€ dont 45 K€ à moins d'un an, 240 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans, et 15 K€ à plus de 5 ans.

- APELEM a souscrit en 2017 un emprunt de 200 K€ auprès d'un établissement bancaire. Le solde restant dû s'élève à 119 K€ dont 101 K€ à moins d'un an et 17 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans.

Nouveaux emprunts :

- STEM CIS a souscrit un emprunt bancaire de 994 K€ en janvier 2018 au taux fixe de 1.85%. Le solde restant dû s'élève à 851 K€ dont 799 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans et 52 K€ à plus de 5 ans.

L'encours d'avances (sans intérêts) lié à la dette financière non bancaire du groupe de 1 652 K€ (ligne H et L du tableau ci-dessus) se compose de :

- 82 K€ d'avance COFACE/BPI assurance prospection au profit de la société AXS Medical positionnée dans les dettes à plus d'un an et moins de 5 ans.
- 135 K€ (sur un montant initial de 300 K€) d'aide au développement financée sur fonds du Conseil Régional du Languedoc Roussillon au profit de DMS, les remboursements ont commencé en avril 2016 et se termineront en janvier 2021. Cette avance est portée en dettes à moins d'un an pour 60 K€ et 75 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans.
- 380 K€ au titre d'une avance octroyée à DMS en février 2017 par la BPI et la Région dans le cadre des prêts à taux zéro pour l'innovation. Les remboursements trimestriels commenceront à partir de septembre 2019 et se termineront en juin 2024. Cette avance est portée en dettes à moins d'un an pour 38 K€, pour 304 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans, et pour 38 K€ à plus de 5 ans.
- 460 K€ au titre d'une avance octroyée à DMS en février 2017 par la BPI et la Région dans le cadre des prêts à taux zéro pour l'innovation. Les remboursements trimestriels commenceront à partir de septembre 2019 et se termineront en juin 2024. Cette avance est portée en dettes à moins d'un an pour 46 K€, pour 368 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans, et pour 46 K€ à plus de 5 ans.
- 64 K€ au titre du premier versement partiel sur contrat d'aide en avance récupérable d'un montant total de 80 K€ accordé à la société STEM CIS. Les remboursements trimestriels interviendront à compter de décembre 2019 et jusqu'en septembre 2024. Cette avance est portée en dettes à moins d'un an pour 4 K€, pour 50 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans, et pour 10 K€ à plus de 5 ans.
- 128 K€ au titre d'une avance remboursable d'un montant global de 160 K€ accordé à STEM CIS par la BPI dans le cadre des contrats d'aide en avance récupérable en faveur de l'innovation. Les remboursements trimestriels commenceront à partir de décembre 2019 et se termineront en

septembre 2024. Cette avance est portée en dettes à moins d'un an pour 8 K€, pour 101 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans, et pour 19 K€ à plus de 5 ans.

- 40 K€ au titre d'une avance remboursable d'un montant global de 50 K€ accordé à STEM CIS par la BPI dans le cadre des contrats d'aide en avance récupérable en faveur de l'innovation. Les remboursements trimestriels commenceront à partir de décembre 2019 et se termineront en septembre 2024. Cette avance est portée en dettes à moins d'un an pour 2 K€, pour 32 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans, et pour 6 K€ à plus de 5 ans.
- 101 K€ au titre d'un contrat d'assurance prospection conclu le 1^{er} octobre 2016 au profit de STEM CIS. La période de garantie s'étale sur 2 ans soit jusqu'au 30 septembre 2018 et la période de remboursement de 4 ans commence le 1^{er} octobre 2018 pour se terminer le 30 septembre 2022. Cette avance est portée en dettes à moins d'un an pour 20 K€, et pour 81 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans.
- 50 K€ au titre d'une avance de la part de la régie ARDEA au profit de STEM CIS dans le cadre des dispositifs de « prêt emploi cadre ». Les remboursements trimestriels commenceront en avril 2019 pour se terminer en avril 2021. En conséquence, cette avance est portée dans les dettes à moins d'un an pour 19 K€ et pour 31 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans.

Nouvelles avances :

- STEM CIS a perçu une avance de 35 K€ de la part de la régie régionale ARDEA dans le cadre de dispositifs d'aide au recrutement. Cette avance est portée dans les dettes à moins d'un an pour 13 K€ et pour 22 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans.
- DMS a perçu une avance de 177 K€ de la BPI au titre d'un contrat d'assurance prospection export, cette avance est portée dans les dettes à plus de 5 ans.

3.2 LES FAITS MARQUANTS

Activités

A l'issue de l'année 2018, DMS Group a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 24,3 M€, contre 27,1 M€ en 2017, soit une diminution de 10% principalement liée à l'activité à l'activité radiologie.

La commande de 1,9 MUSD (1,6 M€) pour la fourniture d'unités de radiologie à destination des hôpitaux du Ministère de la Santé égyptien, pourtant remportée début 2018, n'a encore fait l'objet d'aucune facturation en 2018, le groupe demeurant dans l'attente de la réception des lettres de crédit afin de sécuriser la livraison de cette commande.

Opérations sur le capital

- DMS a conclu le 14 mai 2018 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund un financement global sous forme d'ORNANE avec BSA attachés pouvant atteindre un montant nominal total d'emprunt obligataire de 25 000 000 € augmenté de 12 500 000 € pour l'exercice des BSA sur 5 ans, soit un apport maximum de 37 500 000 € (Cf communiqué de presse du 15 mai 2018).

- Aux termes de la treizième résolution de l'Assemblée générale mixte en date du 4 décembre 2018, le capital a été réduit d'une somme de 4 541 105,94 euros pour être ramené de 26 078 108,75 euros à 21 537 002,81 euros par imputation sur les pertes inscrites au compte report à nouveau et par voie de réduction de la valeur nominale des actions.

Autres informations

- La société DMS a cédé en décembre 2018 pour 438 K€ le terrain initialement acheté en décembre 2017.
- DMS a conclu un contrat de bail en l'état futur d'achèvement d'une durée initiale de 12 ans pour l'intégralité du futur bâtiment situé à Gallargues, qui prendra effet lors de la livraison de l'usine prévue au 2ème trimestre 2020, coïncidant avec la fin du bail de l'usine actuelle de Nîmes.

Evolution du périmètre de consolidation

- Suite à la commercialisation du produit CELLISS en 2018, la filiale LPA CORP qui était non consolidée jusqu'au 31 décembre 2017 a été intégrée au périmètre de consolidation à compter du 1^{er} janvier 2018.

3.3 LES PROGRES REALISES ET LES DIFFICULTES RENCONTREES (R.225-102)

A l'issue de son exercice 2018, DMS Group a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 24,3 M€, en recul de -10% par rapport à 2017.

Commentaires par activités

Le repli des ventes de la division DMS Imaging a finalement été limité à -12% sur l'ensemble de l'exercice (vs. -19% au 1^{er} semestre 2018).

Le pôle Ostéodensitométrie a enregistré une croissance annuelle de +8%, avec des ventes portées par le contrat de distribution avec Fujifilm Europe, notamment en Europe du Sud, et par l'Asie.

En radiologie, les ventes affichent un recul annuel ramené à -16% (-29% à l'issue du 1^{er} semestre). A l'international, la commande de 1,9 MUSD (1,6 M€) pour la fourniture d'unités de radiologie à destination des hôpitaux du Ministère de la Santé égyptien, pourtant remportée début 2018, n'a encore fait l'objet d'aucune facturation en 2018, le groupe demeurant dans l'attente de la réception des lettres de crédit afin de sécuriser la livraison de cette commande.

En France, le groupe enregistre une croissance annuelle de plus de +20%, avec une montée en charge progressive des accords de distribution avec UniHA (1^{ère} vente au 3^{ème} trimestre 2018) et UGAP (1^{ère} vente au 4^{ème} trimestre 2018).

DMS Biotech réalise un chiffre d'affaires annuel de 0,7 M€, en croissance de +26%, constitué des ventes des dispositifs Adip'Sculpt de lipofilling (technique chirurgicale d'autogreffe utilisant le tissu adipeux) consécutivement aux homologations et autorisations de mises sur le marché obtenues en Europe et en Asie. A ce jour, ces solutions sont désormais en phase de commercialisation dans 23 pays et en phase d'homologation pour certains pays majeurs, dont le Japon et les Etats-Unis.

Enfin, la division DMS Wellness a réalisé un chiffre d'affaires de 0,3 M€ sur l'ensemble de l'exercice, constitué des ventes de la solution Celliss dédiée aux traitements amincissants et anticellulite.

3.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (L 233.26)

En 2018, le Groupe DMS a investi environ 10,90 % de son chiffre d'affaires dans la R&D soit 2,7 M€, contre 10,80 % en 2017, ventilés de la façon suivante :

K€	31/12/2018	31/12/2017
Masse salariale imputée à la R&D	2 122	2 246
Achats et études externes	531	683
TOTAL	2 653	2 929

3.5 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DE CONSOLIDATION ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES (L233-26)

Néant

3.6 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR (L233-26 R.225-102)

Au sein du périmètre DMS Imaging, l'exercice 2019 devrait bénéficier notamment en France de la montée en puissance des référencements UniHA et UGAP, qui représentent des volumes d'affaires de l'ordre de 5 M€ sur 3 ans pour UniHA et 10 M€ sur 4 ans pour l'UGAP.

Le chiffre d'affaires de DMS Biotech devrait bénéficier progressivement des accords de distribution signés en Asie, au fur et à mesure de la finalisation des processus d'homologation et de mise sur le marché par les autorités de santé des différents pays.

Enfin, pour la division DMS Wellness, la solution Celliss continue de recevoir de nombreuses marques d'intérêts à l'occasion de salons spécialisés (Cosmoprof Bologne, Cosmoprof Asia Hong Kong, Les Nouvelles Esthétiques à Paris).

3.7 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE (C. COM. ART. L 225-100-1 1°A 3° ET 6°)

3.7.1 Risque de marché

- Risque de liquidité et de crédit

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le groupe DMS a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers. DMS pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par les établissements bancaires.

Les partenaires bancaires tiennent une place prépondérante dans le financement des activités du groupe notamment à l'export. Le soutien des banques est une condition importante de la pérennité de l'activité du groupe dont l'activité se situe majoritairement à l'export.

L'endettement bancaire et financier est décrit au paragraphe 3.1 du présent document.

Le groupe dispose au 31 décembre 2018 des concours bancaires financiers suivants :

- 2.950 K€ de lignes de mobilisation de créances des sociétés APELEM et MEDILINK
- 30 K€ de découvert bancaire (société AXS Médical)
- 40 K€ de découvert bancaire (société ADIP'SCULPT)

En milliers d'euros	2018		2017		2016	
	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé
Dailly France / Lignes de crédit court terme international (MCNE)	2 950	2 701	2 700	2 184	2 400	2 308
Lignes de crédit court terme France (crédit de TVA)	-	-	300	-	300	177
Découvert bancaire	70	119	70	7	270	61

Par ailleurs, le groupe dispose également de 2 150 K€ de ligne de Crédit documentaire Import (Filiale APELEM), engagements par signature (DMS & APELEM), et stand by letter (DMS) au 31 décembre 2018 :

En milliers d'euros	2018		2017		2016	
	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé
Ligne de crédit documentaire import et EPS	2 150	1 462	2 350	975	2 150	1 874

Au 31 décembre 2018, le groupe DMS dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

31/12/2018 En K€	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	2 148	314	1 759	74
Emprunts et dettes financières diverses	1 652	211	1 146	296
Lignes de Mobilisations de créances	2 701	2 701		
Concours bancaires courants	119	119		
Total	6 619	3 345	2 905	370

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des ressources dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2018 :

31/12/2018 En K€	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts bancaires	314	61	84	84	84
Emprunts et dettes financières diverses	211	15	26	68	102
Lignes de Mobilisations de créances	2 701	2 701		-	-
Concours bancaires courants	119	119	-	-	-
Total	3 345	2 896	110	152	186

Au 31 décembre 2017, le groupe DMS disposait des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

31/12/2017 En K€	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	1 937	666	1 158	113
Emprunts et dettes financières diverses	1 636	201	1 029	406
Lignes de Mobilisations de créances	2 184	2 184		
Concours bancaires courants	7	7		
Total	5 763	3 058	2 187	519

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des ressources dont l'échéance était inférieure à un an, au 31 décembre 2017 :

31/12/2017 En K€	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts bancaires	666	403	87	88	88
Emprunts et dettes financières diverses	201	76	76	34	15
Lignes de Mobilisations de créances	2 184	2 096	88	-	-
Concours bancaires courants	7	7	-	-	-
Total	3 058	2 582	251	122	103

➤ Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

Le bilan du Groupe DMS présente une dette financière à moyen terme à taux fixe et variable détaillée en note 11 et résumée ci dessous :

Emprunts (K€)	31/12/2018	Proportion
Emprunts à taux fixes	2 001	93%
Emprunts à taux variables	146	7%
TOTAL	2 147	100%

Le groupe n'utilise pas d'instruments de couvertures de taux.

➤ Risque de change

Les actifs, passifs, revenus et charges de DMS sont en grande majorité libellés en Euros. Seuls 8% des achats sont libellés en devises. En conséquence, les variations des taux de change de l'Euro par rapport aux autres devises affectent peu le montant des postes concernés dans les états financiers consolidés.

Les opérations de change ont pour seule vocation la couverture d'un risque associé à une activité économique. Le groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent. Depuis 2009, la politique du groupe en matière de gestion du risque de change est de couvrir dans la mesure du possible le risque par des achats et ventes de devises à terme.

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2018 est la suivante :

Position en K devise	K US Dollars
Actifs	343
Passifs	741
Position nette avant gestion en devises	-398
Position hors bilan	
Position nette après gestion en devises	-398
Taux de conversion 1 euros =	1,1450
Position nette après gestion en euros	-347
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	-3

➤ Risque sur actions

Au 31 décembre 2018, la société DMS ne détient pas d'actions propres.

➤ Risque hors bilan

Le poste est ventilé ainsi :

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2018	31/12/2017	variation
Cautions et garanties (données par DMS au profit d'Apelem)	5 220	4 720	500
Cautions et garanties (données par DMS au profit de Stemcis)	1 544	860	684
Cautions et garanties (données par DMS au profit de Medilink)	300	300	-
Garanties export (DMS)	114	81	33
Garanties export (APELEM)	604	532	72
Nantissement du fonds de commerce (Stemcis)	1 698	605	1 093
Privilèges (Sous groupe STEMCIS)	104	141	- 37
TOTAL	9 584	7 239	2 345

Les « cautions et garanties » de 5 220 K€ correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Apelem.

Les « cautions et garanties » de 1 544 K€ correspondent à des cautions données par DMS à un établissement bancaire en appui d'emprunts souscrits par la filiale STEMCIS au cours des années 2016 et 2018.

Les « cautions et garanties » de 300 K€ correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Medilink.

Le fonds de commerce de STEMCIS a été nanti au profit d'un établissement bancaire dans le cadre des emprunts souscrits au cours des années 2016 et 2018.

3.7.2 Risques opérationnels

➤ Risques liées aux fournisseurs et sous-traitants

L'environnement hautement technologique des solutions du groupe DMS implique des investissements R&D importants pour qualifier les composants critiques pour la performance des équipements. La gestion du risque fournisseur est donc prise en compte par le groupe DMS, qui évalue régulièrement la criticité de son marché achats pour anticiper la qualification d'alternatives techniques et planifier les efforts de développement d'options qui garantissent la continuité et la qualité de ses activités industrielles.

Depuis 2014, l'évolution du poids des premiers fournisseurs du Groupe DMS se présente de la manière suivante :

Part des principaux fournisseurs dans les achats H.T de la Société	1er	5 premiers	10 premiers
Au 31 décembre 2018	15%	41%	60%
Au 31 décembre 2017	22%	49%	62%
Au 31 décembre 2016	19%	41%	54%
Au 31 décembre 2015	23%	45%	57%
Au 31 décembre 2014	19%	45%	58%

Bien que la société ait pris en compte les risques de défaillance de ses fournisseurs et sous-traitants, ou de rupture des relations contractuelles et mis en place des mesures destinées à parer ces risques lorsque cela est possible (par une politique de double source ou de stocks de sécurité), certaines défaillances définitives ou temporaires de ces derniers pourraient avoir des conséquences sur la disponibilité des produits du groupe.

➤ Risques liés aux clients et autres débiteurs

Le Groupe DMS a contracté une assurance COFACE sur certains des clients de sa filiale APELEM. En dehors de ces assurances, DMS privilégie l'expédition de ses appareils dans les pays à risque après réception de garanties bancaires ou assurances suffisantes.

Néanmoins, compte tenu de l'importance des contrats conclus avec certains clients et des montants concernés, tout défaut ou retard de paiement peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités du groupe, sa situation financière, ses résultats et ses cash flows.

Depuis 2014, l'évolution du poids des principaux clients en pourcentage du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

Part du CA consolidé réalisé par la Société avec le(s)	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Premier client	17%	22%	8%	9%	8%
5 premiers clients	35%	38%	31%	28%	31%
10 premiers clients	44%	50%	44%	42%	45%

➤ Risque de Dilution

Il n'existe à ce jour aucun instrument dilutif en circulation.

Le financement souscrit en mai 2018 sous forme d'ORNANE avec BSA attachés (cf note 24) pourrait avoir un effet éventuellement dilutif s'il était activé (cf communiqué de presse du 15 mai 2018).

3.7.3 Risques juridiques - Litiges

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être, soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

Depuis 2008, un litige oppose DMS à un utilisateur de matériel, ce dernier sollicite le remboursement du matériel et de la maintenance ainsi que des dommages et intérêts. La Cour d'appel de Dijon a rendu un arrêt favorable à DMS le 7 juin 2018, un pourvoi en cassation a été formé le 17 septembre 2018. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier la société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2018 et ce notamment compte-tenu de l'incertitude de la sortie de ressources (obligation et détermination du montant).

Les anciens dirigeants de la société AXS MEDICAL ont assigné les sociétés DMS et AXS MEDICAL au cours des années 2016 et 2017 pour diverses demandes. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier, en concertation avec ses conseils, la société n'estime pas devoir constituer de provision à ce titre au 31 décembre 2018.

En aout 2018, l'administration fiscale a contesté le calcul du crédit d'impôt recherche de l'année 2012 de la société APELEM à hauteur de 185 K€. La société a répondu à l'administration fiscale qui a finalement abandonné le 28 mars 2019 la décision de rejet initialement notifiée.

3.7.4 Réglementation et homologations

Dans le domaine de la radiologie et de l'ostéodensitométrie, l'activité de DMS peut dépendre d'autorisations légales, réglementaires ou administratives de mise sur le marché de ses appareils, ainsi que des procédures d'homologation de ses nouveaux produits qui peuvent être longues à obtenir. Afin de couvrir au mieux ces risques, le groupe DMS a mis en place une veille normative et réglementaire et assure également un suivi régulier de ses produits en collaboration avec les laboratoires de test et les organismes notifiés. Cette veille est complétée par nos distributeurs qui assurent la remontée d'information au niveau de chaque pays sur lesquels le groupe DMS distribue ses produits. En complément, le groupe DMS effectue une veille en propriété industrielle assurée par l'équipe R&D.

3.7.5 Risques technologiques article L 225-102-2 du code de commerce (loi du 30.07.2003)

Le groupe ne dispose d'aucune installation SEVESO (art L. 515-8 C de l'environnement).

3.7.6 Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)

Le groupe DMS a souscrit des polices d'assurance suivantes pour couvrir les risques liés à l'activité de la société mère DMS et ses filiales :

- Multirisque professionnelle
- Responsabilité civile
- Assurance véhicules
- Assurance des mandataires sociaux
- Assurance des marchandises transportées
- Assurance-crédit Coface

3.8 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE (C. COM. ART. L 225-100-1 1 5°)

Ces informations sont présentées en annexe 4 au présent rapport.

3.9 L'ACTIVITE DU GROUPE PAR BRANCHES D'ACTIVITES (L 233-6 AL. 2)

Le Groupe est organisé autour de 3 secteurs opérationnels :

- DMS Imaging (Imagerie médicale : Radiologie et Ostéodensitométrie)
- DMS Wellness fabrication et à la commercialisation de l'appareil CELLISS (DMS Wellness Ltd et la branche d'activité Wellness de la SA DMS)
- DMS Biotech (Sous-Groupe STEM CIS) : ventes de kits de Lipofilling et recherche en médecine régénérative.

31/12/2018	DMS Imaging	DMS Wellness	Analytics	DMS Biotech	Total
Chiffres d'affaires total	23 329	318	-	677	24 324
Elimination du CA inter activités					-
CA sur clients externes	23 329	318	-	677	24 324
Résultat opérationnel	- 3 911	- 1 062		- 552	- 5 525
Retraitements de consolidation	- 23			284	261
Résultat opérationnel consolidé	- 3 934	- 1 062	-	- 268	- 5 264
Résultat financier consolidé	- 77			- 113	- 190
Charge d'impôt consolidée		1			1
Résultat net consolidé	- 4 011	- 1 063	-	- 381	- 5 455
Actifs sectoriels	7 760	1 700		4 814	14 274

31/12/2017	DMS Imaging	DMS Wellness	Analytics	DMS Biotech	Total
Chiffres d'affaires total	26 648			528	27 176
Elimination du CA inter activités	- 60				- 60
CA sur clients externes	26 588	-	-	528	27 116
Résultat opérationnel	- 1 318	- 641		- 1 136	- 3 095
Retraitements de consolidation	556	63		661	1 154
Résultat opérationnel consolidé	- 762	704	-	- 475	- 1 941
Résultat financier consolidé	- 92			- 79	- 171
Charge d'impôt consolidée					
Résultat des activités abandonnées			- 1 295		- 1 295
Résultat net consolidé	- 854	704	- 1 295	- 554	- 3 408
Actifs sectoriels	7 430	1 181	-	4 381	12 992

4 Activités et résultats des filiales (Article L.233-6 al.2)

4.1 SOCIETE MEDILINK

EURL au capital de 48.000 Euros
Siège social : 393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 389 288 044
Activité : la fabrication et la vente de matériel médical
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2018 :
Chiffre d'Affaires : 2 369 K€ en 2018 contre 2 361 K€ en 2017
Résultat comptable : bénéfice de 0,1 K€ en 2018 contre un bénéfice de 262 K€ en 2017.

La société DMS possède une participation de 100% dans le capital de la société MEDILINK.

4.2 SOCIETE APELEM

Société par Actions simplifiée au capital de 1 432 179 Euros
Siège social : 175 Allée Von Neumann 30000 Nîmes
Immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro 319 996 146
Activité : la fabrication de matériels de radiologie
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2018 :
Chiffre d'Affaires : 18 873 K€ en 2018 contre 22 813 K€ en 2017.
Résultat comptable : perte de 2 826 K€ en 2018 contre une perte de 1 774 K€ en 2017.

La société DMS possède 100% du capital de la société.

La société APELEM détenant elle-même 51% du capital de la société Apelem Espagne, 100% de la société APELEM KOREA et 33 % de la société SPECTRAP.

4.3 SOCIETE APELEM ESPAGNE

SA au capital de 60 101 euros
Siège social : Calle Lluça 13 Bajos BARCELONE Espagne
Activité : vente de matériel médical
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2018 :
Chiffre d'affaires : 235 K€ en 2018 contre 217 K€ en 2017.
Résultat comptable : bénéfice de 1 K€ en 2018 contre une perte de 17 K€ en 2017.

La société DMS détient une participation de 51 % dans le capital de la société (par l'intermédiaire d'APELEM, soit un pourcentage d'intérêt de 51 %).

4.4 APELEM KOREA

Société au capital de 10 000 000 wons coréens (soit 7100 euros)
Siège social : 8F 341, Gangnamdaero, Seocho-Gu, Seoul, Corée du Sud

Activité : import-export et vente d'appareils médicaux
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2018 :

Chiffre d'affaires : 0 K€ en 2018 comme en 2017

Résultat comptable : 0 K€ en 2018 comme en 2017

Cette société n'a plus d'activité commerciale depuis 2014.

La société DMS détient une participation de 100 % dans le capital de la société (par l'intermédiaire d'APELEM, soit un pourcentage d'intérêt de 100 %).

4.5 LPA CORP

En mai 2014, la société DMS a acquis 50,09 % du capital et des droits de vote de la Société par Actions Simplifiée (SAS) LPA Corp. Suite à la commercialisation du produit CELLISS en 2018, la filiale LPA CORP qui était non consolidée jusqu'au 31 décembre 2017 a été intégrée au périmètre de consolidation à compter du 1er janvier 2018.

Société par actions simplifiée au capital de 22 000 euros
Siège social : 393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 537 869 927
Activité : Conception, développement et commercialisation d'appareils d'esthétique et d'esthétique médicale
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2018:

Chiffre d'Affaires : aucun chiffre d'affaires en 2018 ni en 2017

Résultat comptable : bénéfice de 1 K€ en 2018 contre une perte de 3 K€ en 2017

4.6 AXS MEDICAL

La société DMS a acquis en juillet 2015 100% du capital de la Société par Actions Simplifiée (SAS) AXS MEDICAL.

Société par actions simplifiée au capital de 1 589 800 euros
Siège social : 393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 519 753 990
Activité : Conception, développement et commercialisation de dispositifs médicaux
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2018 :

Chiffre d'Affaires : 233 K€ en 2018 contre 339 K€ en 2017

Résultat comptable : perte de 249 K€ en 2018 contre un perte de 229 K€ en 2017

4.7 STEM CIS

La société DMS a finalisé en novembre 2015 l'acquisition de 100% du capital de la Société par Actions Simplifiée (SAS) STEM CIS.

Société par actions simplifiée au capital de 1 380 300 euros
Siège social : 2 rue maxime Riviere 97490 Saint Clotilde
Immatriculée au RCS de Saint Denis sous le numéro 504 934 050
Activité : recherche et développement en biotechnologies
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2018 :
Chiffre d'Affaires : 418 K€ en 2018 contre 195 K€ en 2017
Résultat comptable : perte de 272 K€ en 2018 contre une perte de 1 045 K€ en 2017

La société STEM CIS détient elle-même 100% du capital de la société STEM CIS AUSTRALIA et 70,53% de la société ADIP'SCULPT.

4.8 DMS WELLNESS LIMITED

La société DMS a créé en mars 2016 la société DMS WELLNESS LTD basée à Hong Kong dont elle détient 100 % du capital.

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 HKD
Siège social : Hong Kong
Activité : commercialisation en Asie des produits tournés vers la beauté et la santé de la femme.
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2018 :
Chiffre d'Affaires : 0 K€ en 2018 comme en 2017
Résultat comptable : perte de 248 K€ en 2018 contre une perte de 190 K€ en 2017.

5 L'activité propre de la société DMS (L 232-1)

5.1 ELEMENTS SIGNIFICATIFS RESSORTANT DES COMPTES

5.1.1 Compte de Résultat de la société DMS

Le chiffre d'affaires de la SA DMS est de 5 343 K€ contre 4 587 K€ au 31 décembre 2017.

Le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de 2 069 K€ contre une perte de 1 515 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif à hauteur de 458 K€ (compte tenu de la provision sur le compte courant de DMS WELLNESS Ltd de 642 K€) contre un bénéfice de 199 K€ l'an dernier.

Le résultat exceptionnel est de -6 K€ contre 1 084 K€ au 31 décembre 2017 (principalement constitué alors de la plus-value générée par la vente des titres de la société Alpha MOS)

Après prise en compte des crédits d'impôts, le résultat net s'élève à - 2 441 K€ contre une perte de 44 K€ au 31 décembre 2017.

5.1.2 Bilan de la société DMS

Au 31 décembre 2018, les postes clefs nets sont les suivants :

- L'actif immobilisé est de 15 685 K€ contre 15 675 K€ au titre de l'exercice précédent.
- L'actif circulant est de 20 243 K€ contre 22 042 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Les capitaux propres s'élèvent à 29 926 K€ contre 32 385 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Les avances remboursables s'élèvent à 1 152 K€ contre 1 120 K€ en 2017
- Le total des dettes à la clôture de l'exercice est de 4 850 K€ contre 4 212 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Le total général du bilan au 31 décembre 2018 est de 35 929 K€ contre 37 717 K€ au titre de l'exercice précédent.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux (L.225-100).

5.1.3 Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

5.2 COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DMS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

5.2.1 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant le cas échéant des indicateurs clés de performance de

nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société notamment relatives aux questions d'environnement et de personnel (article L 232-1 II).

Le chiffre d'affaires de la SA DMS est en augmentation passant de 4 587 K€ au 31 décembre 2017 à 5 343 K€ au 31 décembre 2018.

Le résultat d'exploitation est en perte de 2 069 K€ contre une perte de 1 515 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif de 457 K€ et porte le résultat courant à - 2 525 K€ au 31 décembre 2018 contre -1 316 K€ au 31 décembre 2017.

Le bénéfice exceptionnel est une perte de - 6 K€ au 31 décembre 2018 contre un bénéfice de 1 084 K€ au 31 décembre 2017 (principalement constitué alors de la plus-value générée par la vente des titres de la société Alpha MOS en juin 2017).

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés (crédit d'impôt recherche), le résultat net s'établit à -2 441 K€ au 31 décembre 2018 contre une perte de -44 K€ en 2017.

5.2.2 Les faits marquants - Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées (R.225-102)

Activités :

Le chiffre d'affaires de la SA DMS est en augmentation passant de 4 587 K€ au 31 décembre 2017 à 5 343 K€ au 31 décembre 2018 soit une augmentation de 15%. La commercialisation des appareils CELLISS (dédiés aux traitements amincissants et anti cellulite) a commencé en mars 2018 et représente un chiffre d'affaires de 318 K€ au titre de l'année 2018.

Opérations sur le capital

- DMS a conclu le 14 mai 2018 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund un financement global sous forme d'ORNANE avec BSA attachés pouvant atteindre un montant nominal total d'emprunt obligataire de 25 000 000 € augmenté de 12 500 000 € pour l'exercice des BSA sur 5 ans, soit un apport maximum de 37 500 000 € (Cf communiqué de presse du 15 mai 2018).
- Aux termes de la treizième résolution de l'Assemblée générale mixte en date du 4 décembre 2018, le capital a été réduit d'une somme de 4 541 105,94 euros pour être ramené de 26 078 108,75 euros à 21 537 002,81 euros par imputation sur les pertes inscrites au compte report à nouveau et par voie de réduction de la valeur nominale des actions.

Autres informations

- La société DMS a cédé en décembre 2018 pour 438 K€ le terrain initialement acheté en décembre 2017.
- DMS a conclu un contrat de bail en l'état futur d'achèvement d'une durée initiale de 12 ans pour l'intégralité du futur bâtiment situé à Gallargues, qui prendra effet lors de la livraison de l'usine prévue au 2ème trimestre 2020, coïncidant avec la fin du bail de l'usine actuelle de Nîmes.

Autres éléments

Cf paragraphe 3.2

5.2.3 Activité en matière de recherche et de développement (L 232-1 II)

K€	2018	2017	2016
Masse salariale imputée à la R&D	422	395	380
Achats, fournitures, matériels et documentations			
Déplacements, participations à des conférences scientifiques			
Frais de projets			
Etudes et recherches extérieures			
Redevances sur brevets et licences			
Sous total Frais extérieurs			
TOTAL	422	395	380

5.2.4 Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs et des créances clients (Article L.441-6-1 al.1)

Le tableau présente le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au 31 décembre 2018 :

31 décembre 2018 en K€	Non échues	Echues depuis moins de 30 jours	Echues depuis 31 à 60 jours	Echues depuis plus de 60 jours	Total Dettes Fournisseurs
Dettes fournisseurs groupe	10				10
Dettes fournisseurs hors Groupe	497	304	197	533	1 531
Total	507	304	197	533	1 541

Le tableau présente le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au 31 décembre 2017 :

31 décembre 2017 en K€	Non échues	Echues depuis moins de 30 jours	Echues depuis 31 à 60 jours	Echues depuis plus de 60 jours	Total Dettes Fournisseurs
Dettes fournisseurs groupe	23				23
Dettes fournisseurs hors Groupe	660	155	42	316	1 173
Total	683	155	42	316	1 196

Le tableau présente le solde des créances clients par date d'échéance au 31 décembre 2018 :

31 décembre 2018 en K€	Non échues	Echues depuis moins de 30 jours	Echues depuis 31 à 60 jours	Echues depuis plus de 60 jours	Total Créances Clients
Créances clients groupe	396				396
Créances clients hors Groupe	457	277	0	39	774
Total	853	277	0	39	1 170

Le tableau présente le solde des créances clients par date d'échéance au 31 décembre 2017 :

31 décembre 2017 en K€	Non échues	Echues depuis moins de 30 jours	Echues depuis 31 à 60 jours	Echues depuis plus de 60 jours	Total Créances Clients
Créances clients groupe	441				441
Créances clients hors Groupe	217	225	27	220	689
Total	658	225	27	220	1 130

5.2.5 Evénements importants depuis la clôture (L 232-1 II)

Les commentaires sur ce point sont identiques à ceux indiqués pour le groupe DMS (cf. 3.5 ci-dessus).

5.2.6 Evolution prévisible (L 232-1) et perspectives d'avenir (R.225-102)

Les commentaires sur ce point sont identiques à ceux indiqués pour le groupe DMS (cf. 3.5 ci-dessus)

Les principaux risques et incertitudes pour DMS sont identiques à ceux du groupe. Ces risques sont décrits au paragraphe 3.7.

5.3 INFORMATIONS JURIDIQUES

5.3.1 Affectation du résultat

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et aux statuts de notre société. Nous vous proposons d'affecter la perte de 2 441 492 € comme suit :

- En report à nouveau pour 2 441 492 €.

5.3.2 Distributions antérieures

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

5.3.3 Charges non déductibles fiscalement

Nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

5.3.4 L'actionnariat de la société (L 233-13)

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2018 plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Capital	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Plus de 5%	GSE Holding	GSE Holding	GSE Holding
Plus de 10%	Néant	Néant	Néant
Plus de 15%	Néant	Néant	Néant
Plus de 20%	Néant	Néant	Néant
Plus de 25%	Néant	Néant	Néant
Plus de 30%	Néant	Néant	Néant
Plus de 33,33%	Néant	Néant	Néant
Plus de 50%	Néant	Néant	Néant
Plus de 66,66%	Néant	Néant	Néant
Plus de 90%	Néant	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant	Néant

Droits de vote	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Plus de 5%	GSE Holding	GSE Holding	GSE Holding
Plus de 10%	GSE Holding	GSE Holding	GSE Holding
Plus de 15%	GSE Holding	Néant	Néant
Plus de 20%	Néant	Néant	Néant
Plus de 25%	Néant	Néant	Néant
Plus de 30%	Néant	Néant	Néant
Plus de 33,33%	Néant	Néant	Néant
Plus de 50%	Néant	Néant	Néant
Plus de 66,66%	Néant	Néant	Néant
Plus de 90%	Néant	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant	Néant

- Les principaux actionnaires, à la date d'établissement du présent rapport sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Total droits de vote	% droits de vote
Jean-Paul ANSEL (1)	235 168	1,46%	470 336	2,46%
Odile RICARD épouse ANSEL	160 000	0,99%	160 000	0,84%
G.S.E. Holding (2)	1 493 082	9,26%	2 986 164	15,65%
Sous-total Ansel/G.S.E.	1 888 250	11,71%	3 616 500	18,95%
Samuel SANCERNI (3)	362 560	2,25%	682 120	3,57%
See-Nuan SIMONYI (4)	18 205	0,11%	18 210	0,10%
Sous-total Autres mandataires	380 765	2,36%	700 330	3,67%
Franck FESTY	353 712	2,19%	707 424	3,71%
Regis ROCHE	353 712	2,19%	707 424	3,71%
Emmanuel DELAY	3 851	0,02%	7 702	0,04%
Austral Management	18 060	0,11%	36 120	0,19%
WICAP Stemcis 2014	36 121	0,22%	72 242	0,38%
WICAP Stemcis	31 938	0,20%	63 876	0,33%
Public	13 054 147	80,98%	13 169 423	69,02%
TOTAL	16 120 556	100,00%	19 081 041	100,00%

(1) Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

(2) Holding de Mr Ansel

(3) Directeur Général Délégué et administrateur

(4) Administrateur

5.3.5 Prises de participation et de contrôle (Article L.233-6 al.1)

Néant.

5.3.6 Les actions d'autocontrôle (L 233-13)

DMS ne détient pas d'action propre au 31 décembre 2018.

Les autres sociétés du groupe ne détiennent pas d'actions de la société DMS.

5.3.7 Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice (L. 225-211 al. 2)

Néant.

5.3.8 Avis de détention et aliénation de participation croisée (R.233-19)

Néant.

5.3.9 Opérations afférentes aux actions de la société

Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital et options de souscriptions et d'achat et des actions gratuites (article L.225-197-1 II al.4 et article L.225-185 al.4 et L.228-99)

Il n'existe aucune valeurs mobilières donnant accès au capital au 31 décembre 2018.

5.3.10 Les salariés

A la clôture de l'exercice, la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce, soit les actions détenues dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de fonds communs de placement d'entreprises représentait 0% du capital social de la société.

L'assemblée générale mixte du 4 décembre 2018 était appelée à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents de plan d'épargne (cf résolution numéro 27).

5.3.11 Avis du comité d'entreprise sur les modifications de l'organisation économique ou juridique (article L.225-105 al.5)

Néant.

5.3.12 Pratiques anticoncurrentielles (article L.464-2 al.5)

Néant.

5.3.13 Conséquences sociales et environnementales de l'activité (article L.225-102-1 al.5)

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

5.3.14 Economie circulaire

- Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Compte tenu de ses activités, la société DMS n'est pas directement concernée par la lutte contre le gaspillage alimentaire et n'a donc pas pris d'engagement spécifique en la matière.

- Mesures mises en œuvre en vue de la réutilisation ou d'autres formes de valorisation des déchets, en plus des mentions déjà prévues relatives aux mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

La société DMS est adhérente à l'association RECYLUM qui est chargée de la valorisation et du recyclage des produits.

5.3.15 Changement Climatique (Article L.225-100-1 4°)

La société ne produit pas de biens qui émettent des gaz à effet de serre.

5.4 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à expiration lors de la prochaine assemblée.

Nous vous invitons à approuver le texte des résolutions qui vous sont soumises.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fait à Montpellier
Le 25 avril 2019

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

ANNEXE 1 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES OPERATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS PROCHES REALISEES AU COURS DU DERNIER EXERCICE (ARTICLE 223-26 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF) :

Nom et prénom	ANSEL Jean-Paul
Qualité	Président directeur général et administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	ANSEL Jean-Paul via GSE HOLDING
Qualité	Président directeur général et administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	Jean Paul ANSEL
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	RICARD Odile
Qualité	Personne liée à Jean Paul ANSEL, PDG
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	SANCERNI Samuel
Qualité	Directeur Général Délégué et Administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	SIMONYI See-Nuan
Qualité	Administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

ANNEXE 2: TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<i>a) Capital social</i>	21 537 002	26 078 109	24 224 942	24 753 506	20 734 599
<i>b) Nombre d'actions émises</i>	16 120 556	16 120 556	15 593 159	153 017 343	128 173 890
<i>c) Nombre maximal d'actions futures à créer</i>	-	-	4 338 372	46 267 618	49 154 704
<i>Par conversion d'obligations</i>					
<i>Par exercice des droits de souscription</i>			4 338 372	46 267 618	49 154 704
<i>a) Chiffre d'affaires hors taxes</i>	5 343 028	4 587 253	7 539 909	6 266 317	6 077 039
<i>b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	-1 149 385	149 867	260 287	354 542	-846 310
<i>c) Impôt sur les bénéfices</i>	- 90 823	- 188 980	-223 304	-133 971	-120 300
<i>d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	-1 058 562	335 847	483 591	13 426	-726 010
<i>e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	- 2 441 492	-43 515	134 510	147 397	-222 417
<i>f) Montants des bénéfices distribués</i>					
<i>g) Participation des salariés</i>					
<i>a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements</i>	0	0	0	0	0
<i>b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions</i>	0	0	0	0	0
<i>c) Dividende versé à chaque action</i>	0	0			
<i>a) Nombre de salariés</i>	18	16	16	15,5	15,5
<i>b) Montant de la masse salariale</i>	1 081 845	976 806	957 080	913 000	826 364
<i>c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux</i>	462 545	419 288	422 197	390 212	355 307

ANNEXE 3 : RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

(DÉCRET N°2012-557 DU 24 AVRIL 2012 ARTICLE 225 DE LA LOI GRENELLE II)

Méthodologie :

Périmètre : les informations présentées dans ce rapport concernent les sociétés retenues pour l'établissement des comptes consolidés soit : DMS, Apelem, Medilink (ne comporte aucun effectif salarié) , Apelem Espagne, Apelem Korea (ne comporte aucun effectif salarié), LPA CORP (ne comporte aucun effectif salarié).

NB : Apelem Espagne fait l'objet d'un traitement indépendant des données.

La société DMS Wellness nouvellement créée en 2016 n'est pas traitée dans ce rapport.

Les informations relatives aux sociétés AXS Médical et STEM CIS ne sont que partiellement intégrées dans le présent rapport.

Règles de consolidation : Les informations, environnementales et sociétales, ont été prises en compte à 100 % pour toutes les sociétés du groupe (y compris Apelem Espagne filiale à 51 %).

1 Informations sociales

1.1 INFORMATIONS SOCIALES (SOCIÉTÉS DMS, APELEM, MEDILINK, AXS MEDICAL, STEM CIS)

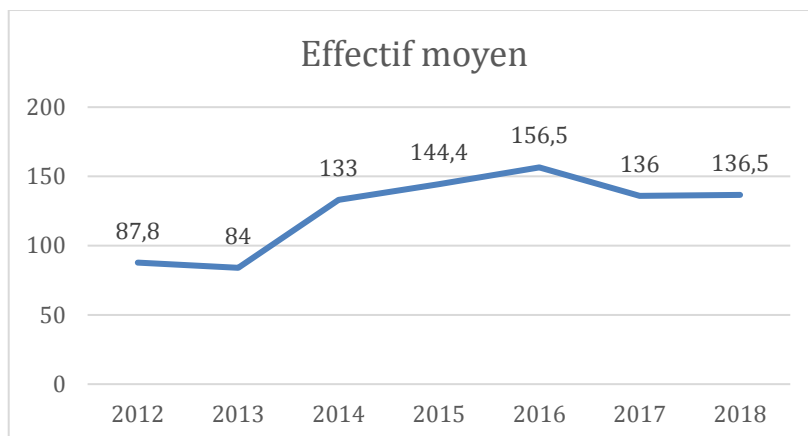
Les données relatives à la filiale Apelem Espagne ne sont pas comprises dans les tableaux chiffrés.

I. Emploi:

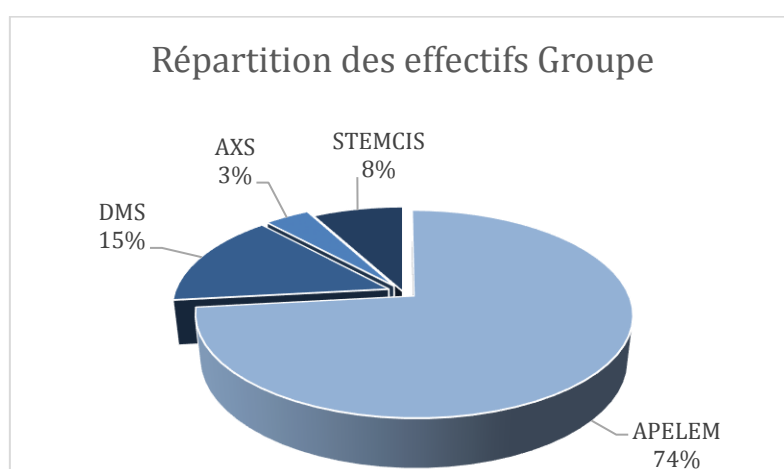
- Evolution de l'effectif annuel moyen du groupe DMS
(Intégration à compter de l'année 2015 des effectifs Alpha Mos, AXS Medical et Stemcis
Sortie des effectifs Alpha Mos à compter du 30/06/2017)

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Effectif moyen	87,8	84	133	144,4	156,5	136	136,5

- Evolution de l'effectif annuel moyen du groupe de 2012 à 2018
(Intégration à compter de l'année 2015 des effectifs Alpha Mos, AXS Medical et Stemcis
Sortie des effectifs Alpha Mos à compter du 30/06/2017)



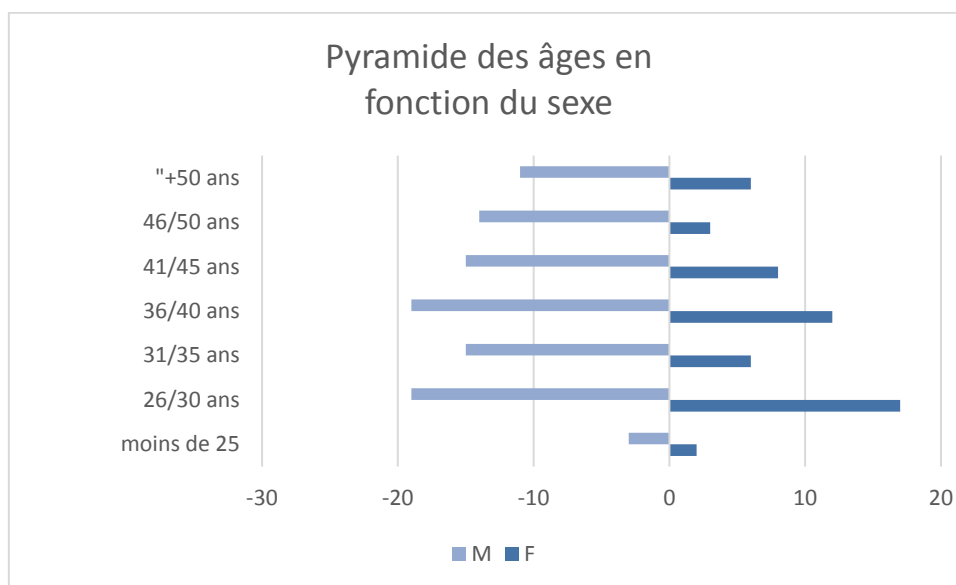
- Ventilation de l'effectif annuel moyen 2018 par société



- Répartition des salariés DMS, Apelem et AXS Médical par sexe et par statut au 31 décembre 2018

	Effectifs			Répartition en %		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Agent de Maitrise	3	5	8	6%	5%	5%
Cadre	27	61	88	52%	64%	60%
Direction		2	2	38%	7%	18%
Employé(e)	20	7	27	4%	13%	10%
Ouvrier	2	12	14	0%	9%	5%
Technicien		8	8	0%	2%	1%
Total général	52	94	146			
%	35,6%	64,4%	100%			

- Répartition des salariés par âge au 31 décembre 2018



- Moyenne d'âge et ancienneté.

	Age moyen	Ancienneté moyenne
APELEM	38,4	6,2
DMS	39,7	9
AXS		
Médical	30	5,3
STEMCIS	36	2,8
GRUPE	38,2	6,4

- Répartition des salariés par zone géographique.

La totalité des salariés du Groupe DMS est basée sur le territoire Français. 96.3% des effectifs sont localisés en région Occitanie, 2,9 % sont basés en région Nouvelle-Aquitaine et 0.73% en région Ile de France.

80% des salariés de Stemcis sont désormais domiciliés en France en région Bourgogne-France-Comté, les 20% restant sur l'île de la Réunion.

- Répartition des salariés par services.

Evolution des effectifs	Au 31/12/12	Au 31/12/13	Au 31/12/14	Au 31/12/15	Au 31/12/16	Au 31/12/17	Au 31/12/18
Direction	2	2	2	2	2	2	2
Service Commercial	10	10	12	16	13	15	16
Service Technique (SAV)	18	20	17	17	20	22	25

Production / achats / stocks-expéditions	28	29	29	41	43	39	48
Comptabilité & RH	3	3	3	4	6	5	4
R & D, Informatique, Bureau d'Etudes	16	17	18	29	38	36	35
Qualité / Marketing / Administratif	5	4	4	6	13	15	16
Alpha-Mos (France et Hors France)	-	-	-	59	49	hors périmètre	hors périmètre
Total	82	85	85	174	184	134	146

- Les embauches et départs

Le nombre de salariés comptabilisés regroupe les collaborateurs de DMS, Apelem, AXS Médical et Stemcis, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel.

Au cours de l'exercice 2018, l'effectif du groupe a évolué de la façon suivante :

Effectifs au 31/12/2017	139
• Embauches en CDI	20
• Embauches en CDD	24
Dont contrat d'apprentissage/professionnalisation :	4
Total des embauches	44
- Départs en retraite	-
- Fins de contrat	15
Dont fin de contrat d'apprentissage/professionnalisation	4
- Démissions - Ruptures conventionnelles – Ruptures pendant l'essai	20
- Licenciements	2
Total des départs	37
Effectifs au 31/12/2018	146

Au 31 décembre 2018, les sociétés DMS, Apelem et AXS employaient un total de 146 collaborateurs, soit une augmentation de 9.5% de l'effectif comparativement au 31 décembre 2017.

Le Turn over sur ce périmètre est de 30% contre 18.28% en 2017.

- Répartition des effectifs DMS, Apelem et AXS Médical par type de contrat de travail en fin d'exercice

	2018				2017	2016	2015	2014	2013	2012
	Femme	Homme	Total	%	%	%	%	%	%	
CDI	44	88	132	90.4	89.5	81,4	83,8	92.9	95.3	93.9
CDD	5	5	10	6.8	7.5	12,9	14,1	5.9	3.5	4.9
Contrat de professionnalisation	1	-	1	0.7	0.7	4,8	1	1.2	1.2	1.2
Contrat d'apprentissage	2	1	3	2.1	2.2	0,8	1	-	-	-
Contrat de travail temporaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Salarié d'entreprise extérieure	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	52	94	146	100	100	100	100	100	100	100

- Les rémunérations et leur évolution

Les sociétés DMS et Apelem sont rattachées aux conventions collectives de la Métallurgie du Gard et de l'Hérault, pour les salariés non cadres, et à la convention collective de la Métallurgie Ingénieurs et Cadres pour les cadres.

Conformément aux accords de branche relatifs aux rémunérations, les sociétés procèdent annuellement aux réévaluations salariales conformément aux exigences conventionnelles, tout en veillant à déployer une politique de rémunération ayant pour objectif de renforcer l'engagement de ses collaborateurs, de rétribuer l'acquisition de compétences et soutenir la performance individuelle et collective.

Cette politique vise également à garantir la compétitivité et l'équité des pratiques salariales des entités du groupe.

Les mesures d'augmentations individuelles sont décidées, au regard du positionnement salarial de chacun, du marché et des pratiques internes, et suite aux entretiens individuels en tenant compte des appréciations de performance, du potentiel et des compétences acquises et démontrées.

La société AXS Médical est rattachée à la convention collective de la SYNTEC et veille à respecter la classification, ainsi que les appointements minimaux associés.

Les rémunérations des mandataires sociaux sont détaillées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

II. Organisation du travail :

- Organisation du temps de travail

Le travail du personnel au sein de DMS et d'Apelem est organisé dans le cadre des durées légales et conventionnelles. L'application des 35h a été instaurée par accord d'entreprise le 21/12/1999. Les salariés non cadre sont soumis à l'annualisation du temps de temps travail sur l'année civile : 1607h/an. Conformément à la convention collective de la Métallurgie Ingénieurs et Cadres les forfaits relatifs au temps de travail des cadres se déclinent ainsi : forfait annuel en heures (1607h/1767h et 1767h/1927h) forfait annuel en jours (218 jours) ainsi que des forfaits sans référence horaire.

Tout horaire inférieur à l'horaire en vigueur au sein d'un établissement est considéré comme temps partiel. Aucun temps partiel n'est imposé, les 5 salariés qui en bénéficient en 2018 en ont fait la demande expresse, ils représentent 4.1 % de l'effectif au 31/12/2018, ce qui représente une légère diminution par rapport à 2017.

- L'absentéisme des sociétés DMS, Apelem et AXS Médical

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'absentéisme (1)	1,35%	2,68%	2,84%	2,79%	3,91%	3,59%	2,06%
Total de jours ouvrés d'absence	258	491	508	537	913	979	609
Nombre de jours ouvrés d'absence pour maladie	203	483	495	343	802	904	584
Nombre de jours ouvrés d'absence pour accident de travail	55	8	0	13	36	75	15
Nombre de jours d'absence pour accident de trajet	0	0	13	181	40	0	0
Nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle	0	0	0	0	0	0	0

(1) \sum nbr jours ouvrés d'arrêts de travail, de trajet, maladies professionnelles et maladies *100
(Effectif annuel moyen x 218 jours)

Pour l'année 2018, 95.9 % des absences correspondent à des arrêts maladie, 2.46% des arrêts font suite à des accidents de travail, en nette diminution par rapport à 2017 (7,66%).

III. Relations sociales :

- Organisation du dialogue social

Les sociétés DMS, Apelem et MEDILINK (cette dernière société ne comporte pas d'effectif salarié) sont regroupées en unité économique et sociale (UES), les instances représentatives du personnel sont organisées en délégation unique du personnel (DUP).

Les relations sociales dans le groupe sont fondées sur le respect et le dialogue. Dans cet esprit, les instances représentatives du personnel et la Direction de l'entreprise se rencontrent tous les deux mois pour évoquer les sujets afférents aux thématiques du comité d'entreprise et aux délégués du personnel, échanger, négocier et conclure des accords.

Les sociétés AXS Médical et Stemcis au regard de leurs effectifs respectifs ne disposent pas d'instances représentatives du personnel.

- Bilan des accords collectifs

Un accord d'intéressement est en vigueur pour la période 2016-2018, pour les sociétés DMS et Apelem.

IV. Santé et sécurité :

- Les conditions de santé et de sécurité au travail

Le règlement intérieur est remis à chaque nouvel entrant dans les sociétés DMS et Apelem, et le document unique sur les risques professionnels est disponible dans chaque société.

- Bilan des accords signés avec les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Les missions relatives aux CHSCT de DMS et Apelem incombent dorénavant aux membres élus de la délégation unique du personnel. Ils ont pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail des salariés et travaillent en collaboration avec les services de santé au travail. Le CHSCT se réunit trimestriellement et contribuent activement en collaboration avec la Direction aux différents projets en cours : poursuite de l'optimisation de l'organisation industrielle, démarche 5S, réaménagements des locaux et des espaces de travail.

Les sociétés AXS Médical et Stemcis au regard de leurs effectifs respectifs ne disposent pas de CHSCT.

- Les accidents du travail et maladies professionnelles pour DMS et Apelem

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de fréquence	20.77	7.41	0	28.19	29,03	29.87	24,89
Taux de gravité	0.48	0.06	0	1.37	0,21	0.37	0,08
Indice de fréquence	34.17	11.90	0	45.30	46,65	48.00	40,00

$$\text{Taux de fréquence} = (\sum \text{accidents du travail avec arrêt} / \sum \text{heures travaillées}) \times 1000000$$

$$\text{Taux de gravité} = (\sum \text{jours arrêt de travail} / \sum \text{heures travaillées}) \times 1000$$

$$\text{Indice de fréquence} = (\sum \text{accidents du travail avec arrêt} / \text{effectif annuel moyen}) \times 1000$$

Pour l'année 2018, les sociétés DMS et Apelem ont enregistré 5 accidents de travail ayant entraînés des arrêts de travail et aucun accident de trajet.

En 2018, il est à noter qu'aucune maladie professionnelle n'a été reconnue.

V. Formation :

- Les politiques mises en œuvre en matière de formation au sein de DMS, d'Apelem et d'AXS Médical.

Intervenant dans un domaine de pointe dans le secteur de hautes technologies le groupe a besoin d'un personnel compétent et qualifié pour pouvoir croître. La formation est un facteur essentiel de progrès pour le Groupe qui consacre annuellement des efforts importants au déploiement de la formation professionnelle interne et externe, et va au-delà de la contribution annuelle obligatoire en matière de formation professionnelle.

VI. Egalité de traitement :

- Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

En tant qu'entreprise multiculturelle, la diversité de nos marchés, zones d'activité et clients trouve aussi écho dans la diversité de nos collaborateurs. Le groupe veille à la mixité culturelle, la parité, la mixité intergénérationnelle, tant au niveau du recrutement, de l'évolution interne, que de l'accès à la formation professionnelle.

- Mesures prise en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées au sein de DMS et d'Apelem.

La politique de développement des ressources humaines s'emploie à favoriser le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, et à ouvrir l'ensemble des postes à pourvoir au sein du groupe à ce public prioritaire.

Au 31 décembre 2018, DMS et Apelem emploient 4.26 « unités bénéficiaires » (UB). Le groupe bénéficie d'une minoration de sa contribution à hauteur de 1 UB en raison en raison de l'âge des bénéficiaires de ces mesures.

Les contrats passés avec les entreprises de travail adapté permettent de bénéficier de 0.15 UB.

Au titre de l'exercice 2018, le groupe a rempli ses obligations en matière d'insertion et d'emploi de personnes handicapées.

- La politique de lutte contre les discriminations

Le groupe DMS s'engage :

- à garantir l'égalité de traitement à l'embauche ainsi qu'à toutes les étapes du recrutement ;
- à garantir les mêmes possibilités d'évolution professionnelle par un accès à la formation et un traitement équitable des promotions ;
- à développer les actions en faveur de l'équilibre vie professionnelle, vie familiale et personnelle en réalisant annuellement avec chaque collaborateur les entretiens individuels de progrès qui sont l'occasion de recueillir les souhaits, mais aussi d'identifier d'éventuels problèmes et de proposer les aménagements nécessaires.

VII. La promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail relatives :

Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective,
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession,
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire,
A l'abolition effective du travail des enfants,

Concernant la promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT, DMS, société française et dont la grande majorité de l'effectif est française, applique le droit français, européen et international.

Les fournisseurs ou sous-traitants du groupe sont également en très large majorité français ou européens et sont soumis aux mêmes obligations.

1.2 INFORMATIONS SOCIALES (APELEM ESPAGNE)

Au 31 décembre 2018, Apelem Espagne comptait 1 salarié masculin de 64 ans comme au 31 décembre 2017.

2 Informations environnementales

a) Politique générale en matière environnementale

- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions Environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Une charte environnement est mise en place depuis janvier 2010 selon laquelle :

Notre entreprise décidée à mettre en œuvre des pratiques et des valeurs en faveur du respect de l'environnement et du développement durable s'engage à :

- Intégrer des règles environnementales dès la conception du dispositif médical, afin de limiter les consommations de ressources naturelles et la production de rejets et déchets polluants (éco-conception) ;
- Privilégier le recours à des matériaux performants, recyclés et recyclables, dans la mesure où l'état de l'art le permet et dans le respect des règles de sécurité imputables à nos dispositifs médicaux ;
- Favoriser les échanges d'informations et de documents sous forme électronique, en interne via notre réseau informatique et en externe via notre portail Internet et son accès client ;
- Encourager notre personnel à des pratiques favorables à la protection de l'environnement dans ses gestes usuels et professionnels au quotidien ;
- Susciter et promouvoir chez nos clients et partenaires l'adhésion à nos engagements en matière de protection de l'environnement ;
- Assurer le tri, puis la valorisation ou l'élimination adéquate des déchets, dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé des personnes.
- Travailler ensemble à l'amélioration de nos processus pour réduire au maximum notre impact écologique.

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement :

Le personnel des départements recherche et développement et bureau d'études est sensibilisé afin de prendre en compte les impacts environnementaux dès la conception des nouveaux produits.

Ainsi un membre du bureau d'étude a suivi une formation auprès du LCIE-Bureau Veritas fin 2011 sur le thème « Normes environnementales et impacts : intégrer l'éco-conception dans le développement de vos produits », Le responsable du service recherche et développement avait également bénéficié de cette formation antérieurement.

La formation et l'information des salariés en matière de protection de l'environnement se traduisent également par un affichage de recommandations pour un usage raisonné des ressources (sensibilisation des services généraux).

Les salariés sont aussi invités à utiliser les bennes de recyclage spécifiques en fonction de la typologie des déchets à évacuer.

- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Cf actions de formations évoquées ci-dessus

- Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

DMS n'a constitué aucune provision en garantie relative à des risques environnementaux, n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation à ce titre ni n'étant impliqué dans aucun litige mettant en jeu sa responsabilité à ce titre.

b) Pollution et gestion de déchets

- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Le groupe DMS considère n'avoir aucun rejet affectant gravement l'environnement.

Les produits chimiques, bien qu'étant peu utilisés au regard de notre activité, sont répertoriés, conservés dans une armoire dédiée et sécurisée, et éliminés selon la réglementation en vigueur.

- Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Prévention

Le processus de conception du Groupe DMS intègre la notion de développement durable, en privilégiant l'utilisation de matériaux recyclés et/ou recyclables. De plus, les systèmes sont conçus pour pouvoir être entièrement démontés en fin de vie, afin de permettre d'en trier tous les éléments et d'effectuer un recyclage des pièces (métal, cartes électroniques, plastique...).

Responsabilité élargie du producteur

Le Groupe DMS a mis en place un système de collecte et de traitement des DEEE afin d'assumer ses responsabilités dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs d'Équipements Électriques et Électroniques définie dans la Directive Européenne 2012/19/UE du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et les articles R.543-172 et suivants du Code de l'Environnement.

La collecte et le recyclage des dispositifs médicaux mis sur le marché Français (y compris les DOM et COM) sont financés en reversant une partie du prix de vente à Recylum, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la fin de vie des équipements électrique et électroniques. Cette adhésion comprend l'enlèvement sur le site de nos clients et également sur le site de production APELEM.

Un reporting annuel est effectué auprès de Recylum (nombre d'unités et tonnages d'équipements) qui prend en charge l'ensemble des déclarations au Registre national des Producteurs d'Équipements Électrique et Electronique tenu par l'ADEME.

Gestion des déchets

Les déchets produits par le Groupe DMS sont majoritairement des déchets industriels non dangereux (déchets d'emballage...) et dans une moindre mesure des déchets industriels dangereux (emballages souillés, aérosols, DEEE).

Pour favoriser la recyclabilité ou la valorisation de nos déchets et répondre aux exigences du Code de l'Environnement, un tri sélectif des déchets a été mis en place : des zones sont dédiées et identifiées, l'ensemble du personnel a été sensibilisé et des affichages rappellent les bonnes pratiques de tri.

Afin de maîtriser la gestion de nos déchets, des contrats ont été formalisés avec deux prestataires qui mettent à notre disposition des containers spécifiques pour chaque catégorie de déchet et les acheminent vers des centres de traitements autorisés (spécialisés).

Les produits sont conformes aux exigences de la Directive européenne RoHS du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, applicable depuis juillet 2014 aux dispositifs médicaux.

- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Une étude réalisée par les services de santé au travail a conclu que le niveau sonore à l'intérieur des ateliers ne présentait pas de danger particulier pour les utilisateurs, ni par extension pour les riverains.

Le rayonnement ionisant est le risque le plus élevé qui a été identifié au niveau environnemental.

L'exposition à ce risque trouve son origine dans les activités rayons X de calibration des machines. De nombreuses mesures de sécurité existent : dosimètre mensuel individuel et d'ambiance, marquage des zones de sécurité au sol, signalisation lumineuse pendant les tirs, tabliers, paravents, salles et armoires plombées. Les appareils sont conformes aux normes en vigueur en la matière. Rappelons également que les ostéodensitomètres à rayons X ne sont pas des appareils de radiologie classique : leur émission ionisante de rayons X est, ainsi, environ 100 fois plus faible qu'un appareil de radiologie conventionnel.

De plus, 2 salariés du groupe qualifiés « personnes compétentes en radioprotection » PCR s'assurent que ces risques spécifiques sont correctement identifiés et maîtrisés.

Chaque nouvel entrant au sein des sociétés DMS et Apelem (salarié, stagiaire, intérimaire...) bénéficie à son embauche d'une formation spécifique sur la radioprotection dispensée par l'un des PCR référent, de plus, le livret d'accueil actualisé annuellement est remis le jour de l'intégration et reprend les informations relatives aux risques spécifiques et aux mesures de prévention correspondantes.

Les salariés particulièrement exposés à ce risque sont porteurs de badges de dosimétrie et bénéficient d'une surveillance médicale renforcée et sont titulaires d'une fiche individuelle d'exposition.

c) Utilisation durable des ressources

- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales
Les bureaux et site de fabrication du Groupe sont implantés en zones urbaines, dans des régions non soumises au stress hydrique. L'eau n'est pas utilisée dans le cycle de production, la consommation totale d'eau est donc non significative.
- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Les développements au sein du groupe DMS visent systématiquement à réduire les poids des produits, ce qui conduit à un gain en termes de matière première utilisée ainsi qu'un allègement des masses à transporter.

Nous sensibilisons également nos salariés à réduire les impressions papier à travers notre charte d'environnement ainsi qu'au recyclage de nos produits.

- La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Le groupe doit mener une réflexion sur les mesures à prendre pour améliorer l'efficacité énergétique de ses installations, et n'utilise pas à ce jour d'énergies renouvelables.

- L'utilisation des sols

Compte tenu de son activité le groupe DMS n'est pas concerné par ce thème.

d) Changement climatique

- Les rejets de gaz à effet de serre

L'activité industrielle ne génère pas directement de rejets de gaz à effet de serre.

Le groupe DMS a mis en place un système de visioconférence afin de limiter les déplacements routiers entre les sites de Nîmes et de Mauguio.

- L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Non applicable : aucun site implanté dans des zones sensibles, sismiques, inondables

e) Protection de la biodiversité Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Non applicable : aucun site implanté en zone protégée

3 Informations sociétales

a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional sur les populations riveraines ou locales

Les comptes consolidés de l'année 2018 comprennent 40 K€ de charges comptabilisées au titre de la contribution foncière des entreprises, qui seront versées aux collectivités locales, ainsi que 29 K€ au titre des taxes foncières.

b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

- Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations et les actions de partenariat ou de mécénat :

Le groupe DMS utilise les services de centres locaux d'aide par le travail (ESAT) qui permettent l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la vie active.

Le groupe accueille également des stagiaires de tous niveaux en partenariat avec plusieurs établissements d'enseignement.

c) Sous-traitance et fournisseurs

- La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le groupe DMS applique des méthodes d'évaluation de ses fournisseurs qui permettent la notation de critères sociaux et environnementaux et invite ses fournisseurs à initier une démarche de qualité environnementale.

Le groupe se conforme aux réglementations en vigueur en matière de risques environnementaux et respecte les directives européennes de réduction des matières dangereuses dans ses composants et ses process.

- L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Afin de bénéficier de la valeur ajoutée des fournisseurs et sous-traitants sur ses conceptions et améliorer constamment ses produits, DMS favorise les co-développements. Des relations de partenariat se développent, basées sur le respect mutuel des parties.

Les actions de sous-traitance donnent lieu à des transferts de compétences, à des actions de formation des équipes qui permettent de connaître les conditions de production et d'apprécier les bonnes conditions sociales et environnementales de nos partenariats.

Des audits annuels sont réalisés auprès des sous-traitants stratégiques afin de vérifier la qualité des pratiques, le bon niveau de formation des opérateurs et le cadre social des activités.

La recherche systématique de sous-traitants certifiés ISO 9001, ISO 13485, ou dotés de systèmes d'assurance qualité efficaces contribue à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

Le groupe DMS assume ses obligations de vigilance à l'égard de ses sous-traitants en matière de travail dissimulé.

d) Loyauté des pratiques

- Les actions engagées pour prévenir la corruption

Les thèmes tels que les conflits d'intérêts, les cadeaux et les invitations seront prochainement formalisés dans les procédures spécifiques au service achats du groupe.

Le groupe a également inclus ces notions dans le livret d'accueil remis à chaque nouveau salarié afin de communiquer sur son engagement pour prévenir la corruption.

- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le groupe DMS ne commercialise pas de produits directement auprès du grand public, mais à travers des distributeurs professionnels, ou à des établissements de santé.

Les équipements commercialisés par le Groupe sont soumis à des tests stricts pour obtenir le marquage CE, ce qui assure la prise en compte de la sécurité des patients et des opérateurs, notamment en termes de respect des doses de radiation et de radioprotection.

Par ailleurs le groupe est soumis aux déclarations de matériovigilance auprès de l'ANSM en France ainsi qu'auprès des autres organismes internationaux.

- Les autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme

Néant

ANNEXE 4 : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE (C. COM. ART. L 225-100-1 1 5°)

3.1 OBJECTIFS

Les procédures de gestion des risques, ou de contrôle interne, ont notamment pour objectifs :

- de recenser les risques potentiels qu'ils soient comptables et financiers ou opérationnels et de les évaluer (probabilité d'occurrence, impacts),
- de définir et de mettre en œuvre des actions de maîtrise et de contrôle des risques.

Dans le domaine comptable et financier, les procédures de contrôle les plus importantes (susceptibles d'avoir un impact sur les comptes) visent à maîtriser les processus suivants :

- reconnaissance du chiffre d'affaires
- gestion de trésorerie.

Au niveau opérationnel, les risques potentiels principaux identifiés (processus de vente) sont les suivants :

- dépassement sur les prix de revient des matériels médicaux élaborés (et donc risque de perte financière),
- détection trop tardive d'une non-satisfaction client dans le cadre de la livraison de matériels médicaux.

Les risques opérationnels peuvent être importants du fait de l'importance des commandes, de la nature des matériels livrés (matériel médical) et de la répartition du chiffre d'affaires sur un nombre de clients limités.

3.2 ORGANISATION GENERALE DU CONTROLE INTERNE

3.2.1 Référentiel

La société adopte le cadre de référence pour les VaMPS de l'AMF.

3.2.2 Analyse des facteurs de risques

Les facteurs de risques sont exposés dans le rapport de gestion en section 3.7.

La société n'a pas organisé un service dédié au contrôle interne, chargé d'effectuer des vérifications pour son compte.

Toutefois, le contrôle et la maîtrise des risques liés aux activités de la société reposent principalement sur :

- l'indépendance et la séparation des fonctions entre les personnes chargées de l'engagement des opérations et celles chargées de leur contrôle.
- la mise en place du Comité de Direction qui comprend les responsables des différentes fonctions de la société. Ils traitent de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de l'entreprise dans ses différents aspects. Chaque membre de ce comité assure le contrôle interne de sa fonction.

Compte tenu de la taille du groupe, la gestion des risques est assurée par la direction générale qui réunit régulièrement le comité de direction réunissant les Directeurs du groupe. Elle passe régulièrement en revue les principaux risques auxquels la société est confrontée et notamment ceux décrits dans le rapport de gestion. La gestion opérationnelle des risques est confiée aux directeurs responsables des activités ressources humaines, industrielles, commerciales et financières.

La taille du groupe permet une communication très régulière entre le Président Directeur Général et les Directeurs.

La direction générale a notamment le souci de s'assurer que les expériences passées soient prises en considération.

La société a également mis en place un ensemble de polices d'assurances destinées à garantir la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité de l'entreprise.

Le Système de Management de la Qualité est certifié conformément à la norme ISO 9001:2015 et la norme ISO 13485:2016 / EN ISO 13485 :2016 (norme complémentaire spécifique aux dispositifs médicaux).

Ses produits sont conformes à la réglementation européenne exprimée par la directive 93/42/CEE relative aux dispositifs médicaux, modifiée par la directive 2007/47/CE et certifiés par l'organisme notifié SGS.

3.2.3 Des implantations stratégiques et des moyens mutualisés

En France, le groupe DMS bénéficie d'implantations stratégiques dans les différentes zones géographiques dans les domaines de la distribution et du service après vente soit en direct soit au travers d'accords commerciaux.

En ce qui concerne l'export, le groupe a conclu des accords avec des distributeurs locaux, parfois exclusifs, qui prennent en charge l'installation et le service après vente des produits DMS.

La société mère DMS SA développe à la fois une activité de production et distribution de matériels d'ostéodensitométrie ainsi qu'une activité de centre de services au profit de ses filiales afin de mutualiser les ressources et d'en optimiser l'utilisation.

3.2.4 Procédures de contrôle de l'information comptable et financière

- Contrôle interne – procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

La gestion administrative et financière est placée sous l'autorité du Président Directeur général, qui s'appuie pour la finalisation des travaux de clôture des comptes, sur un cabinet d'expertise comptable indépendant (EXCO).

L'équipe financière est responsable de l'établissement des comptes sociaux de la société DMS, des comptes consolidés du groupe et de la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe et de leurs adaptations aux changements de normes.

Les comptes des filiales sont préparés conformément aux règles et méthodes comptables du groupe, Les comptes consolidés sont préparés conformément aux règles aux normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'union européenne à ce jour.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Une analyse juridique approfondie a été menée pour mieux prendre en compte les impacts juridiques des incoterms sur la reconnaissance du chiffre d'affaires. Un lien systématique a été mis en place entre les services commerciaux, logistiques et comptables pour obtenir les informations nécessaires à la reconnaissance du chiffre d'affaires en conformité avec les définitions des transferts de propriété définies par les incoterms.

- Cycle trésorerie :

Le cycle est traditionnellement considéré comme un processus sensible ; ce qui conduit à imposer une organisation avec séparation des tâches.

- Pour le cycle décaissements, les personnes sont différentes pour les tâches suivantes : délivrance d'un bon à payer / émission du titre de paiement / signature du titre de paiement / comptabilisation et rapprochement bancaire / contrôle du rapprochement bancaire.

- Pour le cycle encaissements, les intervenants sont différents pour les tâches suivantes : relance clients / réception des titres de paiement client / remise à l'encaissement, comptabilisation et rapprochement bancaire / contrôle rapprochement bancaire.

Le trésorier du Groupe actualise quotidiennement les décaissements et encaissements réalisés lui permettant d'optimiser les gestions des lignes de trésorerie accordées par les établissements bancaires.

- Contrôle interne – procédures opérationnelles métier :

- Processus vente :

Après validation de la faisabilité d'une affaire tant en terme technique que de délai, le service commercial transmet au client une offre commerciale pour acceptation formelle.

Afin de prévenir le risque d'impayés, une assurance COFACE a été souscrite pour les ventes à l'export de la filiale APELEM, dans le cas où une couverture COFACE ne peut être obtenue, le groupe impose généralement l'ouverture préalable d'un crédit documentaire ou exige un paiement intégral avant livraison. Il n'est pas nécessaire de s'assurer contre le risque de change car la majorité des ventes sont libellées en euros.

- Satisfaction clients : Traitement des réclamations et processus d'amélioration continue

Les réclamations clients sont enregistrées et analysées par le Service Après Ventes.

Ces réclamations peuvent porter sur des défauts de fonctionnement, des difficultés de mise en route ou des demandes d'amélioration. En fonction de leur criticité, les réclamations sont classées en demande d'Actions Correctives ou Préventives.

Un comité hebdomadaire réunissant des services Qualité, Développement, Production, Service après ventes et Supply chain se réunit alors pour évaluer les actions à mettre en place.

Ce même comité évalue également toute demande de modifications issues d'idées d'amélioration, de remontées terrain, de réflexions de réduction de coûts, de besoins identifiés du marché, de contraintes réglementaires ou de cas de matériovigilance, répertoriées dans un tableau et évaluées selon leur criticité lors de cette réunion.

La mise en œuvre de ces actions ainsi que leur efficacité sont examinées lors des réunions suivantes.

- Stocks

Chaque demande d'achat ponctuelle n'est traitée qu'après vérification de l'état des stocks concernés.

Les commandes cadencées sont basées sur les prévisions commerciales.

Les sociétés du groupe travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés.

Les caractéristiques des pièces constitutives des appareils fabriqués sont définies par le bureau d'études et actualisées, une remise à niveau des pièces en stock peut être effectué par le fournisseur ou en interne. Les stocks font l'objet d'un inventaire physique au moins une fois par an lors de la clôture comptable annuelle.

Un système informatique intégré de type ERP permet une meilleure traçabilité des flux de matériels, et a contribué à l'amélioration des processus d'évaluation des stocks.

- Ressources humaines, recrutement, gestion de la masse salariale :

Les demandes de recrutement sont formulées par les membres du comité de direction dans le cadre des réunions mensuelles. Les arbitrages concernant les évolutions salariales (augmentations, primes...) sont réalisés dans le cadre de réunions spécifiques avec le Président Directeur Général le Directeur Général délégué et la responsable des ressources humaines à l'issue des entretiens annuels de progrès.

Le service Ressources Humaines contrôle le processus de recrutement en étroite collaboration avec le responsable de service concerné, (détermination du profil de poste, diffusion de l'annonce, et sélection des candidats).

Les bulletins de salaires sont établis par un cabinet d'expertise comptable externe. Ils sont ensuite validés et vérifiés par le Service des ressources humaines.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Etats de la situation financière au 31 décembre 2018

ACTIF	en K€	Notes	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	Variation
Goodwill		Note 4	4 037	4 037	-
Immobilisations incorporelles		Note 4	9 304	7 298	2 006
Immobilisations corporelles		Note 5	794	1 365	- 571
Impôts différés actifs		Note 23	-	-	-
Actifs financiers non courants		Note 6	139	292	- 153
Participation dans les entreprises associées			-	-	-
Autres actifs non courants			-	-	-
Total de l'actif non courant			14 274	12 992	1 282
<i>Actif courant</i>					
Stocks		Note 7	10 350	9 376	974
Créances clients		Note 8	7 571	9 426	- 1 855
Autres actifs courants		Note 9	3 590	4 168	- 578
Trésorerie et équivalents de trésorerie		Note 10	1 052	4 118	- 3 066
Total de l'actif courant			22 563	27 088	- 4 525
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés			-	-	-
TOTAL DEL'ACTIF			36 837	40 080	- 3 243

PASSIF	en K€	Notes	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	Variation
Capital émis		Note 24	21 537	26 078	- 4 541
Prime d'émission			1 345	1 362	- 17
Autres réserves			573	1 422	- 1 995
Résultat de l'exercice			- 5 400	- 2 545	- 2 855
Capitaux propres part du Groupe			18 055	23 473	- 5 418
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			- 176	- 125	- 51
Total des capitaux propres			17 879	23 348	- 5 469
<i>Passif non courant</i>					
Emprunts à long terme (part >1an)		Note 11	3 275	2 705	570
Impôts différés passifs		Note 23	-	-	-
Provisions à long terme		Note 12	366	274	92
Autres passifs non courants		Note 13	322	632	- 310
Total du passif non courant			3 963	3 611	352
<i>Passif courant</i>					
Fournisseurs et comptes rattachés		Note 14	9 168	7 365	1 803
Autres créiteurs		Note 14	2 482	2 697	- 215
Dettes financières (part <1 an)		Notes 10, 11	2 820	2 191	629
Partie courante des emprunts long terme		Note 11	525	868	- 343
Impôts exigibles			-	-	-
Provisions à court terme		Note 12	-	-	-
Total du passif courant			14 995	13 121	1 874
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés			-	-	-
TOTAL DU PASSIF			36 837	40 080	- 3 243

Etat du résultat global au 31 décembre 2018

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE			
K€	Notes	31/12/2018	31/12/2017
		12 mois	12 mois
Activités maintenues			
Produit des activités ordinaires	Note 17	24 324	27 116
Autres produits	Note 18	3 342	3 335
Variation de stocks de produits finis et en cours		133	-1 827
Marchandises et matières consommées		-17 756	-17 621
Frais de personnel	Note 19	-7 591	-7 235
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	Note 5	-239	-230
Dotations aux provisions		-573	-33
Dépréciation et amortissement des immobilisations incorporelles	Note 4	-1 280	-1 087
Charges externes		-5 196	-5 776
Autres charges	Note 20	-358	-279
Résultat opérationnel courant		-5 194	-3 637
Autres produits et autres charges opérationnels	Note 21	-70	-108
Résultat opérationnel		-5 264	-3 745
Produits financiers		53	85
Charges financières		-242	-256
Résultat financier	Note 22	-189	-171
Résultat avant impôt		-5 453	-3 916
Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues		-5 453	-3 916
Impôt sur le résultat	Note 23	-1	
Résultat des activités abandonnées	Note 1	0	507
Résultat net consolidé		-5 454	-3 408
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-54	-864
Résultat net consolidé-part du groupe		-5 400	-2 544
Résultat par action revenant aux actionnaires (€/action)			
Résultat de base par action pour le résultat net	Note 25	-0,33	-0,16
Résultat de base par action pour le résultat des activités maintenues	Note 25	-0,33	-0,25
Résultat dilué par action pour le résultat net	Note 25	-0,33	-0,16
Résultat dilué par action pour le résultat des activités maintenues	Note 25	-0,33	-0,25

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		
	31/12/2018	31/12/2017
	12 mois	12 mois
Résultat net consolidé	- 5 454	- 3 408
Pertes et gains actuariels	19	-
Effet d'impôt		-
- Sous-total autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés au compte de résultat	19	-
Écarts de conversion relatifs aux activités en cours de cession	-	-
Écarts de conversion	15	429
- Sous-total autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés au compte de résultat	15	429
Total autres éléments du résultat global	4	429
Résultat global	- 5 450	- 2 979
Dont part du groupe	5 396	2 348
Dont part des intérêts minoritaires	54	631

Variation des capitaux propres consolidés

en K€ - sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Réserves consolidés	TOTAL PART GROUPE	Intérêts minoritaires	TOTAL CAPITAUX PROPRES				
Solde au 1er janvier 2017	15 593 159	25 225	1 163	-	1 619	24 769	3 503	28 272			
Variation de périmètre (1)						-	-	2 997			
Autres											
Résultat net				-	2 544	-	2 544	-	864	-	3 408
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					196		196		233		429
Augmentation de capital	527 397	853	199				1 052				1 052
Regroupement d'actions											
Réduction de capital											
Solde au 31 décembre 2017	16 120 556	26 078	1 362	-	3 967	23 473	-	125	23 348		
Solde au 1er janvier 2018	16 120 556	26 078	1 362	-	3 967	23 473	-	125	23 348		
Variation de périmètre (2)											
Autres											
Résultat net				-	5 400	-	5 400	-	54	-	5 454
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					4		4		-		4
Augmentation de capital											
Réduction de capital		- 4 541	- 17		4 541		17				17
Solde au 31 décembre 2018	16 120 556	21 537	1 345	-	4 827	18 055	-	176	17 879		

- (1) La ligne "variation de périmètre" en 2017 correspondait à la cession du sous-groupe Alpha MOS le 26 juin 2017.
(2) La ligne "variation de périmètre" en 2018 correspond à l'intégration de la filiale LPA CORP au 1^{er} janvier 2018.

Tableau de flux de trésorerie

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'ensemble consolidé	-5 454	-3 408
Elimination des éléments non monétaires :		
. Dotations aux amortissements et provisions	1 631	1 331
. Variation des impôts différés	1	
. Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	-50	116
. Résultat de cession d'actifs non courants	119	-1 796
Marge brute d'autofinancement	-3 753	-3 757
Variation des stocks	-975	1 324
Variation des créances clients	1 855	490
Variation des autres créances	140	523
Variation des dettes fournisseurs	1 801	-1 839
Variation des autres dettes	202	-300
Total variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	3 023	198
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles (1)	-730	-3 559
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Cession/Acquisition d'un terrain	126	-446
Acquisition d'immobilisations et actifs financiers	-3 363	-3 278
Cession d'immobilisations et autres actifs non courants (y.c. titres de la société mère)	6	1
Réduction d'actifs financiers	4	
Incidence variation de périmètre	2	1 214
Subventions d'investissement encaissées		234
Variation des autres actifs et passifs non courants		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (2)	-3 225	-2 275
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Versements d'avances conditionnées	267	1 166
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentations de capital en numéraire des filiales souscrites par des tiers hors groupe		
Augmentations de capital en numéraire de la mère	-17	1 053
Nouveaux emprunts et financements	994	647
Remboursements d'emprunts, avances et financements	-985	-535
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (3)	259	2 331
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées (4)		-162
Variation nette de trésorerie (1) + (2) + (3) + (4)	-3 696	-3 665
Incidence de la variation des taux de change		
Trésorerie d'ouverture	1 927	5 592
Trésorerie de clôture	-1 769	1 927
²	-3 696	-3 665

Présentation du tableau de flux de trésorerie : les montants de trésorerie d'ouverture et de clôture s'entendent déduction faite des sommes relatives aux cessions de créances professionnelles (mobilisations de créances). (cf note 10)

Les principales variations du besoin en fonds de roulement opérationnel s'analysent comme suit :

- Diminution des créances clients en lien avec la baisse du chiffre d'affaires
- Augmentation des dettes fournisseurs en lien avec l'optimisation du BFR et la négociation de délais spécifiques de règlements en rapport avec des contrats de ventes sur des pays émergents.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées (-162 K€) concernaient le sous-groupe Alpha MOS cédé le 26 juin 2017 et s'analysaient ainsi :

<i>En K€</i>	<i>31/12/2017</i>
Flux nets de trésorerie provenant des activités abandonnées	
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	151
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-271
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-42
Marge brute d'autofinancement	-162

Annexe des états financiers consolidés

NOTE 1 Eléments marquants de l'exercice

Activités

A l'issue de l'année 2018, DMS Group a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 24,3 M€, contre 27,1 M€ en 2017, soit une diminution de 10% principalement liée à l'activité à l'activité radiologie.

La commande de 1,9 MUSD (1,6 M€) pour la fourniture d'unités de radiologie à destination des hôpitaux du Ministère de la Santé égyptien, pourtant remportée début 2018, n'a encore fait l'objet d'aucune facturation en 2018, le groupe demeurant dans l'attente de la réception des lettres de crédit afin de sécuriser la livraison de cette commande.

Opérations sur le capital (cf note 24)

- DMS a conclu le 14 mai 2018 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund un financement global sous forme d'ORNANE avec BSA attachés pouvant atteindre un montant nominal total d'emprunt obligataire de 25 000 000 € augmenté de 12 500 000 € pour l'exercice des BSA sur 5 ans, soit un apport maximum de 37 500 000 € (Cf communiqué de presse du 15 mai 2018).
- Aux termes de la treizième résolution de l'Assemblée générale mixte en date du 4 décembre 2018, le capital a été réduit d'une somme de 4 541 105,94 euros pour être ramené de 26 078 108,75 euros à 21 537 002,81 euros par imputation sur les pertes inscrites au compte report à nouveau et par voie de réduction de la valeur nominale des actions.

Autres informations

- La société DMS a cédé en décembre 2018 pour 438 K€ le terrain initialement acheté en décembre 2017.
- DMS a conclu un contrat de bail en l'état futur d'achèvement d'une durée initiale de 12 ans pour l'intégralité du futur bâtiment situé à Gallargues, qui prendra effet lors de la livraison de l'usine prévue au 2ème trimestre 2020, coïncidant avec la fin du bail de l'usine actuelle de Nîmes.

Evolution du périmètre de consolidation

- Suite à la commercialisation du produit CELLISS en 2018, la filiale LPA CORP qui était non consolidée jusqu'au 31 décembre 2017 a été intégrée au périmètre de consolidation à compter du 1^{er} janvier 2018 (cf également note 4).
- Pour rappel, le 26 juin 2017, DMS a cédé la totalité de sa participation dans la société Alpha MOS (Euronext Paris - FR0000062804 - ALM), représentant 42,94% du capital, cette opération a entraîné la sortie du sous-groupe Alpha MOS du périmètre du groupe DMS le 26 juin 2017.

La transaction, conclue à un prix de 0,45 € par action, a généré en 2017 une plus value de cession de 1,8 M€ présentée en résultat opérationnel non courant dans les comptes consolidés publiés en avril 2018. Suite à la recommandation formulée par l'AMF, cette plus value de cession a été reclassée sur la ligne « résultat des activités abandonnées » dans le compte de résultat comparatif présenté dans les présents comptes consolidés.

Le résultat réalisé par le sous-groupe Alpha MOS entre le 1er janvier 2017 et la date de cession s'élevant à - 1 295 K€, auquel s'ajoute la plus-value de cession, est présenté sur la ligne "résultat des activités abandonnées" du compte de résultat consolidé. Il se détaille comme suit :

	30/06/2017
Chiffre d'affaires	2 108
Autres produits de l'activité	350
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	219
Achats consommés	- 1 017
Charges externes	- 1 156
Charges de personnel	- 1 349
Impôts et taxes	- 26
Dotations aux amortissements	- 59
Dotations aux dépréciations et provisions	10
Autres produits et charges d'exploitation	- 66
Résultat opérationnel courant	- 987
Résultat sur cession de participations consolidées	2 008
Autres produits et charges opérationnels	
Résultat opérationnel	1 021
Autres produits et charges financiers	- 514
Résultat avant impôt	507
Impôts sur les bénéfices	
Résultat net total	507
Part du groupe	1 295
Part des minoritaires	- 789
Résultat part du Groupe de base par action pour les activités abandonnées (en €)	0,08
Résultat part du Groupe dilué par action pour les activités abandonnées (en €)	0,08

Evénements postérieurs à la clôture, activité de l'exercice et perspectives

- La filiale STEM CIS AUSTRALIE a été dissoute le 16 janvier 2019.

NOTE 2 - Principes comptables**Principes généraux et normes comptables**

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des normes comptables internationales IFRS de l'IASB telles qu'adoptées au 31 décembre 2018 dans l'Union Européenne.

Evolutions des règles et méthodes comptables au cours de l'exercice 2018

La devise fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'Euro. Les chiffres sont exprimés en milliers d'Euros sauf mention contraire.

Normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018

Au 31 décembre 2018, le Groupe DMS a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les états financiers de l'exercice 2017, sauf nouvelles obligations IFRS applicables au 1er janvier 2018.

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- Amendements à IFRS 4 « Contrats d'assurance » ;
- Amendements à IAS 40 « Immeubles de placement » ;
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016 ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée » ;

La mise en oeuvre de ces nouvelles normes et amendements n'a pas d'impact significatif au niveau du Groupe.

IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation du revenu qui remplace la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 11 et IAS 18. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 29 octobre 2016, est applicable au 1er janvier 2018.

Le Groupe applique cette nouvelle norme depuis le 1^{er} janvier 2018 en optant pour la méthode de transition dite du « rattrapage cumulatif », cette méthode permettant de ne pas retraiter les périodes comparatives. En effet, l'application de la norme IFRS 15 n'a pas d'impact significatif sur la reconnaissance du chiffre d'affaires.

L'analyse des obligations de performance incluses dans les contrats de vente et du mode de transfert de contrôle a permis de conclure qu'il y avait peu de modification du mode de reconnaissance du chiffre d'affaires par rapport à ce qui était fait en application d'IAS 18.

IFRS 9 : Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur les instruments financiers qui remplace la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 39. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016, est applicable de manière obligatoire au 1er janvier 2018.

Le Groupe n'avait pas appliqué cette norme par anticipation. Les dispositions de la norme sur le classement, l'évaluation et la dépréciation des instruments financiers sont appliquées par le Groupe de manière rétrospective sans ajustement des comparatifs. Quant aux dispositions spécifiques à la comptabilité de couverture, le Groupe les applique avec une approche prospective conformément aux dispositions édictées par IFRS 9. L'impact de l'application de cette norme au 1er janvier 2018 est sans effet pour le Groupe.

La norme IFRS 9 modifie notamment :

- les conditions de comptabilisation des opérations de couverture et les grandes catégories comptables d'actifs et passifs financiers : compte tenu de la nature des transactions de DMS, l'impact n'est pas significatif en date de transition ;
- la reconnaissance du risque de crédit relatif aux actifs financiers en se fondant sur l'approche des pertes attendues versus pertes encourues : ceci se traduit notamment par la comptabilisation de dépréciations des créances clients non échues.

Le Groupe a analysé en particulier les dispositions relatives au nouveau modèle de dépréciation des créances commerciales basé sur l'estimation des pertes de crédit attendues. A l'issue des travaux réalisés, le Groupe conclut en l'absence d'impact significatif au titre de ces nouvelles dispositions.

Nouvelles normes et interprétations publiées par l'IASB mais dont l'application n'est pas encore obligatoire :

La seule norme adoptée par l'UE au 01/01/2018 mais non applicables de manière obligatoire à cette date est la norme IFRS 16 "contrats de location".

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 "contrats de location". IFRS 16 remplacera IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées et viendra supprimer, pour les preneurs, la distinction qui était précédemment faite entre "contrats de location simple" et "contrat de location financement".

Les preneurs devront comptabiliser tous les contrats de location d'une durée de plus d'un an de manière analogue aux modalités actuellement prévues pour les contrats de location financement par IAS 17 et comptabiliser ainsi un actif et un passif au titre des droits et obligations créés par un contrat de location. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 31 octobre 2017, est d'application obligatoire au 1er janvier 2019.

Le Groupe n'a pas appliqué de façon anticipée cette norme.

Le Groupe a retenu une application rétrospective modifiée de la norme IFRS 16 à compter du 01/01/2019, soit:

- aucun retraitement des données comparatives (y compris en annexes)
- Impact dans les capitaux propres d'ouverture à la date de première application
- Evaluation des passifs de location : paiements résiduels actualisés au taux d'emprunt marginal du preneur à la date de première application
- Evaluation du droit d'utilisation : option (par contrat) d'évaluation à la date de première application pour la valeur du passif de location, ajustée des montants locatifs payés d'avance ou à payer

Les contrats concernés sont principalement relatifs aux locations immobilières de la société APELEM et de la société STEMCI.

L'impact du retraitement de ces contrats à compter du 1/01/2019 serait une augmentation des actifs corporels et des dettes financières de 620 K€, soit 1% du total bilan consolidé.

Continuité d'exploitation

Les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation, compte tenu de la signature en mai 2018 d'un contrat de financement global sous forme d'ORNANE avec BSA attachés pouvant atteindre un montant nominal total d'emprunt obligataire de 25 000 000 € augmenté de 12 500 000 € pour l'exercice des BSA sur 5 ans, soit un apport maximum de 37 500 000 € (cf communiqué de presse du 15 mai 2018).

Ce contrat est une opportunité complémentaire pour le Groupe de renforcer ses fonds propres en cas de besoin.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur les provisions pour dépréciation des stocks, pour créances clients, pour retraites, la durée du cycle de vie des produits, les risques fiscaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels et leur durée de vie estimée. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (Note 4) ;
- Le crédit d'impôt recherche (Note 18).

Les hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes qui peuvent se révéler dans le futur, différentes de la réalité.

Principes comptables et principes de consolidation

Méthodes de consolidation :

L'ensemble des sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation étant actuellement contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement par la société mère, ces filiales sont consolidées par intégration globale.

Élimination des transactions intragroupes :

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes provenant de transactions intragroupes, sont totalement éliminés.

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe DMS au 31 décembre 2018 intègrent les comptes des sociétés suivantes. Toutes les sociétés consolidées le sont par intégration globale.

Société	Forme Juridique	Ville	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société mère	
					Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Mauguio)	389 873 142	Société mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.S.	Nîmes	319 996 146	Filiale	100%	
MEDILINK	E.U.R.L.	Montpellier (Mauguio)	389 288 044	Filiale	100%	
APELEM KOREA	Ltd	Séoul (Corée du Sud)		Filiale		100% (1)
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona		Filiale		51% (2)
DMS WELLNESS	Ltd	Hong Kong		Filiale	100%	
STEMCIS	S.A.S.	France	504 934 050	Filiale	100%	
ADIP'SCULPT	S.A.S.	France	492 446 091	Filiale		70,53% (3)
STEMCIS Australie		Australie		Filiale		100% (3)
LPA CORP	S.A.S.	France	537 869 927	Filiale	50,09% (4)	
AXS Medical	S.A.S.	France	519 753 990	Filiale	100%	

(1) APELEM Korea est détenue à 100% par APELEM SAS (France), le Groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 100% dans APELEM Korea. (Cette société n'a plus d'activité commerciale).

(2) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM SAS (France), le groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 51% dans APELEM Espagne.

(3) STEM CIS Australie et ADIP'SCULPT sont détenues par STEM CIS.

(4) Suite au démarrage de la commercialisation du produit CELLISS en 2018, la filiale LPA CORP qui était non consolidée jusqu'au 31 décembre 2017 a été intégrée au périmètre de consolidation à compter du 1^{er} janvier 2018 (cf également note 4).

Pour mémoire, la société DMS a acquis en mai 2014 50,09 % du capital et des droits de vote de la Société par Actions Simplifiée (SAS) LPA Corp. Cette société de droit Français est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le n°537 869 927 et son siège social est sis 393 rue Charles Lindbergh, 34 130 MAUGUIO. Cette société créée en novembre 2011 a pour objet la conception, le développement, l'assemblage et la commercialisation d'appareils d'esthétique et d'esthétique médicale. Elle était considérée comme non significative dans les états consolidés au 31 décembre 2017.

Conformément aux normes IFRS 10 (Etats financiers consolidés), les filiales présentées ci-avant sont considérées sous contrôle de la société mère et consolidées à ce titre.

Entreprises exclues du périmètre de consolidation

- La société Russe « SPECTRAP » détenue à 33% par APELEM est exclue du périmètre de consolidation. Le groupe ne possède pas d'influence notable sur cette société dans la mesure où elle n'exerce aucune fonction de direction ou d'administration. La valeur des titres de cette filiale comptabilisée au bilan de la société APELEM s'élève à 31 K€. Une mise en équivalence n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe DMS.

Les derniers éléments chiffrés disponibles sont les suivants :

- Chiffre d'affaires 2018 : 1.104 K€
- Résultat 2018 : perte de 119 K€
- Total bilan 2018 : 742 K€

Principales acquisitions et cessions de l'exercice

- LPA Corp qui est détenue par la société DMS depuis mai 2014 à hauteur de 50,09 % est intégrée au périmètre consolidé depuis le 01/01/2018 suite à la mise en commercialisation des produits CELLISS. La réévaluation à la juste valeur des actifs et passifs de cette filiale à la date d'acquisition a entraîné la constatation de brevets en immobilisations incorporelles pour un montant de 154 K€ (cf note 4). Le Groupe se réserve la possibilité d'affiner cette évaluation dans le délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

NOTE 3 Information sectorielle

Principe comptable

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1er janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Les informations de gestion fournies à la Direction sont établies conformément aux normes IFRS utilisées par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Le Groupe est organisé autour de 3 secteurs opérationnels :

- DMS Imaging (Imagerie médicale : Radiologie et Ostéodensitométrie)
- DMS Wellness fabrication et à la commercialisation de l'appareil CELLISS (DMS Wellness LTD et la branche d'activité Wellness de la SA DMS)
- DMS Biotech (Sous-Groupe STEM CIS) : ventes de kits de Lipofilling et recherche en médecine régénérative.

Le Groupe a cédé la branche d'activité Analytics en juin 2017 (Groupe Alpha MOS).

31/12/2018	DMS Imaging	DMS Wellness	Analytics	DMS Biotech	Total
Chiffres d'affaires total	23 329	318	-	677	24 324
Elimination du CA inter activités					-
CA sur clients externes	23 329	318	-	677	24 324
Résultat opérationnel	- 3 911	- 1 062		- 552	- 5 525
Retraitements de consolidation	- 23			284	261
Résultat opérationnel consolidé	- 3 934	- 1 062	-	- 268	- 5 264
Résultat financier consolidé	- 77			- 113	- 190
Charge d'impôt consolidée		- 1			- 1
Résultat net consolidé	- 4 011	- 1 063	-	- 381	- 5 455
Actifs sectoriels	7 760	1 700		4 814	14 274

31/12/2017	DMS Imaging	DMS Wellness	Analytics	DMS Biotech	Total
Chiffres d'affaires total	26 648			528	27 176
Elimination du CA inter activités	- 60				- 60
CA sur clients externes	26 588	-	-	528	27 116
Résultat opérationnel	- 2 505	- 641		- 1 136	- 4 282
Retraitements de consolidation	- 59	- 63		661	539
Résultat opérationnel consolidé	- 2 564	- 704	-	- 475	- 3 743
Résultat financier consolidé	- 92			- 79	- 171
Charge d'impôt consolidée					
Résultat des activités abandonnées			507		507
Résultat net consolidé	- 2 656	- 704	507	- 554	- 3 408
Actifs sectoriels	7 430	1 181	-	4 381	12 992

Les données ci-dessus sont évaluées selon les mêmes principes que ceux utilisés pour les états financiers consolidés. L'évaluation des actifs sectoriels est constituée de l'ensemble des actifs à l'exception des instruments financiers et de la trésorerie.

Information relative aux produits des activités ordinaires ventilés par zone géographique

	31/12/2018	31/12/2017
Afrique	1 891	1 524
Amérique du Nord et du Sud	1 135	1 050
Asie	4 457	3 998
Europe	14 333	14 684
Moyen Orient	2 164	4 546
Océanie	344	1 314
TOTAL	24 324	27 116

Information relative aux actifs non courants

La répartition des actifs non courants du Groupe entre ceux situés en France et ceux situés à l'étranger est la suivante :

En K€	France	Etranger	Total 31/12/2018
Actifs non courants	14 247	27	14 274

En K€	France	Etranger	Total 31/12/2017
Actifs non courants	12 958	34	12 992

NOTE 4 Immobilisations incorporelles et goodwill**Principe comptable*****Frais de Recherche et développement:***

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges. Les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles quand l'ensemble des critères d'IAS38 sont remplis et notamment lorsqu'elles portent sur des projets identifiables et que ces projets présentent une faisabilité technique et des perspectives commerciales.

Les frais de développement immobilisés sont à la fois des frais engagés en interne, coûts de personnel, et des frais externes (sous-traitance à des laboratoires....). Les frais de développement sont amortis sur leur durée d'utilité qui est dans la plupart des cas estimée de 3 ans à 5 ans, à compter de la commercialisation des projets.

Le Groupe a débuté l'amortissement des frais de développement liés au secteur opérationnel DMS WELLNESS suite à la première commercialisation intervenue le 8 mars 2018.

Regroupement d'entreprises et reconnaissance des goodwill :

La norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises, prévoit en principe un retraitement rétrospectif de toutes les acquisitions de sociétés (business combinations) antérieures à la date de transition. Pour des raisons pratiques, le Groupe DMS a utilisé l'option offerte par la norme IFRS 1, Première adoption des normes IFRS, de ne pas appliquer le retraitement rétrospectif aux acquisitions antérieures à la date de transition. Cela concerne l'écart d'acquisition de la filiale APELEM.

Ainsi, pour cette société acquise, le montant de l'écart de première consolidation selon les normes IFRS le jour de l'acquisition de la société par DMS est le même que celui qui avait été calculé dans les principes comptables français.

Goodwill

A la date d'acquisition le goodwill est évalué à son coût qui représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs.

Après la date d'acquisition le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. La dépréciation éventuelle d'un goodwill est déterminée par rapport à la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté.

Le goodwill est composé de :

- l'UGT APELEM (secteur opérationnel de la radiologie)
- l'UGT STEM CIS
- l'UGT AXS MEDICAL

Le Groupe DMS estime, sur la base d'évènements raisonnablement prévisibles à ce jour, qu'il n'y a pas lieu de constater de perte de valeur complémentaire sur le montant des goodwill présentés au bilan, mais que d'éventuels changements allant au-delà des hypothèses de sensibilité décrites ci-après pourraient induire une insuffisance des valeurs recouvrables par rapport aux valeurs comptables.

Dépréciation d'actifs :

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée) sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill est considérée comme définitive.

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit:

Valeurs brutes (K€)	31/12/2018			31/12/2017		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Concessions, brevets, licences	1 734	989	745	1 443	876	567
Frais de R&D	18 114	9 671	8 443	15 122	8 470	6 652
Goodwill	6 838	2 800	4 038	6 838	2 800	4 038
Autres actifs incorporels	131	15	116	81	3	78
TOTAL	26 817	13 475	13 342	23 484	12 149	11 335

La variation des immobilisations incorporelles brutes est la suivante :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Acquisitions	Diminutions	Clôture
Concessions, brevets, licences	1 443	171	120		1 734
Frais de R&D	15 122	31	3 029	68	18 114
Goodwill	6 838				6 838
Autres actifs incorporels	81		50		131
TOTAL	23 484	202	3 199	68	26 817

Les 171 K€ de brevets dans la colonne « variation de périmètre » correspondent aux impacts liés à l'entrée de la filiale LPA Corp dans le périmètre consolidé depuis le 01/01/2018 (cf note 1). Notamment, la réévaluation à la juste valeur des actifs et passifs de cette filiale à la date d'acquisition a entraîné la constatation de brevets non comptabilisés dans les comptes sociaux pour un montant de 154 K€. Le Groupe se réserve la possibilité d'affiner cette évaluation dans le délai de 12 mois à compter de la date d'intégration.

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Reprise	Clôture
Concessions, brevets, licences	876	15	98		989
Frais de R&D	8 470	31	1 170		9 671
Goodwill	2 800				2 800
Autres actifs incorporels	3		12		15
TOTAL	12 149	46	1 280	-	13 475

Les goodwills au 31 décembre 2018 s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Acquisitions	Diminutions	Clôture
Goodwill APELEM	3 774				3 774
Goodwill AXS	893				893
Goodwill STEM CIS	2 171				2 171
TOTAL	6 838	-	-	-	6 838

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Reprise	Clôture
Goodwill APELEM	2 800				2 800
TOTAL	2 800	-	-	-	2 800

Goodwill en K€	Valeurs brutes au 31 décembre 2018	Pertes de Valeurs	Valeurs nettes au 31 décembre 2018
Goodwill APELEM	3 774	2 800	974
Goodwill AXS	893		893
Goodwill STEM CIS	2 171		2 171
TOTAL	6 838	2 800	4 037

Goodwill APELEM

La valeur recouvrable de l'UGT d'Apelem est calculée sur la base de valeurs boursières comparables, établies par un intervenant extérieur et indépendant.

Les 14 entités considérées comme comparables sont celles qui interviennent dans le même secteur d'activité et répondent aux critères suivants :

- Un marché géographique similaire
- Une croissance comparable
- Des niveaux de marge proche
- Un suivi assuré par plusieurs analystes indépendants

Cette approche conduit à l'évaluation d'Apelem à l'aide d'un coefficient multiplicateur du chiffre d'affaires de 2,1.

Sur cette base, aucune dépréciation du goodwill n'est à constater au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Sensibilité :

Une dépréciation serait à constater à partir :

- de l'application d'un coefficient de 0,60
- d'un chiffre d'affaires de référence de 5 M€

Si nous restreignons l'échantillon des comparables aux 4 sociétés de tailles similaires, le coefficient multiplicateur du chiffre d'affaires est de 1,60.

Sur cette base également aucune dépréciation du goodwill n'est à constater au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 et une dépréciation serait à constater à partir d'un chiffre d'affaires de référence de 7 M€.

Goodwill AXS MEDICAL

L'évaluation de l'UGT AXS Medical est basée sur la méthode du Discounted cash-Flow sur la base des hypothèses suivantes :

- prévisions de flux de trésorerie sur une période de 5 ans
- taux d'actualisation de 10.13 %
- un taux de marge comparable à celui constaté au cours de l'exercice des années précédentes
- un plan d'affaires tenant compte des partenariats actuels (notamment celui noué avec Fujifilm Cf communiqué de presse du 2 mars 2017)
- un taux de croissance à l'infini de 0%

Sur la base de ces hypothèses aucune dépréciation n'est à constater au 31 décembre 2018.

Sensibilités :

Une dépréciation serait à constater à partir d'un taux d'actualisation de 15%.

Une dépréciation serait à constater si les réalisations sont inférieures à 80 % des prévisions de chiffre d'affaires.

Goodwill STEM CIS

L'évaluation de l'UGT STEM CIS (et ses filiales) est basée sur la méthode du Discounted cash-Flow sur la base des hypothèses suivantes :

- prévisions de flux de trésorerie sur une période de 5 ans
- un plan d'affaires tenant compte des nouvelles homologations en cours dans plusieurs pays, et des développements en cours
- un taux d'actualisation de 17,15% calculé comme suit :

Coût moyen pondéré du capital (CMPC)	
% Capitaux propres	98,6%
% Dette	1,4%
Taux sans risque (a)	0,260%
Prime de risque du marché (b)	7,990%
Beta levered (c)	1,32
Prime de risque/taille (d)	6,51%
Coût des capitaux propres $k=a+(b*c) + (d)$	17,35%
Taux d'intérêt de la dette	2,84%
Taux d'IS	25,00%
Coût dette	2,13%
CMPC	17,14%

Sur la base de ces hypothèses aucune dépréciation n'est à constater au 31 décembre 2018.

Sensibilités :

- Une dépréciation serait à constater à partir d'un EBITDA normatif inférieur à 13,7% du chiffre d'affaires normatif

- Une dépréciation serait à constater si les réalisations sont inférieures à 41% de croissance du chiffre d'affaires sur l'année 2022.

Les frais de R&D se ventilent comme suit par activité :

Frais de R&D (K€)	DMS Imaging	DMS Wellness	DMS Biotech	Total
Brut Ouverture	11 713	1 146	2 263	15 122
Variation du périmètre		31		31
Acquisition	2 058	506	465	3 029
Diminution	- 68			- 68
Brut clôture	13 703	1 683	2 728	18 114
Amortissements ouverture	7 492	-	978	8 470
Variation du périmètre		31		31
Dotation	885	222	63	1 170
Reprise				-
Amortissement clôture	8 377	253	1 041	9 671
TOTAL FRAIS DE R&D	5 326	1 430	1 687	8 443

NOTE 5 Immobilisations Corporelles

Principe comptable

Valeurs brutes et amortissements :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluation en juste valeur.

L'amortissement est calculé selon les méthodes linéaire sur la durée d'utilité de l'actif soit :

- Constructions 10 à 33 ans
- Matériel et outillage industriel 3 à 10 ans
- Agencements, aménagements, installations 7 à 10 ans
- Matériel de transport 1 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 10 ans
- Mobilier 10 ans

En ce qui concerne l'immeuble d'APELEM, construit avec un bail à construction, la durée d'utilité des composants amortissables sur une durée supérieure à la durée du bail a été réduite à la durée du bail, soit 30 ans. Le bail à construction a été analysé, conformément à la norme IAS 17.4, en une location simple pour la partie afférente au terrain, le transfert de propriété n'étant pas prévu au contrat.

Dépréciation d'actifs :

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée) sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent

et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Les immobilisations corporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	31/12/2018			31/12/2017		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Terrains (cf note 1)	0		0	446		446
Constructions	1 013	953	60	1 013	924	89
Matériel et outillage	1 318	947	371	1 175	835	340
Agencements et autres	1 324	962	362	1 382	893	489
TOTAL ACTIFS CORPORELS	3 655	2 862	793	4 016	2 652	1 365

La variation des immobilisations corporelles brutes est la suivante :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Acquisition	Diminution	Clôture
Terrains	446			446	-
Constructions (1)	1 013				1 013
Matériel et outillage	1 175		143		1 318
Agencements et autres	1 382	1	49	108	1 324
TOTAL	4 016	1	192	554	3 655

(1) Bail à construction d'une durée de 30 ans (fin 30 avril 2020) : à l'expiration du bail par arrivée du terme ou par résiliation amiable ou judiciaire, toutes les constructions édifiées par le preneur comme toutes améliorations, deviendront de plein droit la propriété du bailleur. Le bail à construction porte sur le bâtiment de Nîmes (usine de fabrication et bureaux de la société APELEM), Il s'agit de l'actif le plus significatif mais il n'est aucunement stratégique pour la société. L'activité du Groupe n'est pas dépendante de cet actif.

APELEM a financé un nouveau chariot élévateur par crédit-bail en 2016. L'actif a été comptabilisé conformément à IAS 17 pour une valeur brute de 20 K€.

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Sortie	Clôture
Terrains					
Constructions	924		29		953
Matériel et outillage	835		112		947
Agencements et autres	893	1	98	30	962
TOTAL	2 652	1	239	30	2 862

NOTE 6 Actifs financiers non courants

Actifs financiers :

Actifs financiers (K€)	31/12/2018	31/12/2017
Titres de participation	31	181
Autres (dont dépôts et cautionnement)	107	111
TOTAL	138	292

Les titres de participation concernent la société Russe « SPECTRAP » pour 31 K€ ; cette société détenue à 33% par APELEM est exclue du périmètre de consolidation. Une mise en équivalence n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe DMS.

Participations dans les entreprises associées :

Néant, aucune participation n'est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTE 7 Stocks

Principe comptable

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks de marchandises et des approvisionnements comprend en sus du prix d'achat les frais accessoires. La valeur nette de réalisation est calculée par rapport au prix de vente estimé, diminué éventuellement des coûts estimés restant à réaliser pour l'achèvement des matériels.

Le coût des stocks de produits finis comprend les coûts directs d'acquisition et les autres coûts directs tels que la main d'œuvre directe, les frais de transport et de douanes ainsi qu'une quote-part de frais généraux imputables à ces actifs. Les coûts d'emprunts attribuables à l'activité de production sont non significatifs compte tenu de la faible durée du processus de production.

L'évaluation des dépréciations sur stocks est effectuée à partir du risque commercial pesant sur les stocks compte tenu des caractéristiques techniques (risque d'obsolescence), de la gamme de produit et de la politique commerciale développée par le Groupe.

Les stocks se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	31/12/2018			31/12/2017			variation N / N-1 net
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Matières premières, approvisionnement	8 801	732	8 069	7 839	638	7 201	868
En cours de production	1 066		1 066	765		765	301
Produits finis	1 155	11	1 144	1 323	11	1 312	- 168
Marchandises	72		72	98		98	- 26
TOTAL	11 094	743	10 351	10 025	649	9 376	975

NOTE 8 Créances clients

Principe comptable

Les créances clients sont valorisées suivant leurs valeurs nominales diminuées éventuellement des dépréciations des montants non recouvrables.

Le poste client se décompose comme suit :

K€	31/12/2018	31/12/2017	variation
Créances clients	7 610	9 302	- 1 692
Clients douteux	648	430	218
Factures à établir	1	-	1
Provisions pour dépréciation	- 689	- 306	- 383
TOTAL	7 570	9 426	- 1 856

Le risque de non recouvrement est étudié, en concertation avec la direction commerciale, au regard de l'antériorité des créances et de la situation de la contrepartie. A la suite de cette analyse, les créances sont dépréciées dès lors qu'un risque est identifié.

Echéances créances clients

Créances clients échues et non dépréciées en K€	31/12/2018
Depuis moins de 30 jours	699
Depuis 30 à 60 jours	601
Depuis 60 à 90 jours	31
Depuis 90 jours ou plus	1 689
Total des créances clients échues et non dépréciées	3 020

30% des créances échues depuis plus de 90 jours se sont dénouées au cours du premier quadrimestre 2019, et 44% des créances échues depuis plus de 90 jours sont encadrées par des échéanciers de paiement.

NOTE 9 Autres actifs courants

Ils se décomposent comme suit :

K€	31/12/2018	31/12/2017	variation
Fournisseurs débiteurs et acomptes	739	633	106
Personnel	67	25	42
Impôt sur les bénéfices	1 381	1 764	- 383
Impôts et taxes	926	1 601	- 675
Autres créances	321	19	302
Charges constatées d'avance	155	125	30
TOTAL	3 590	4 167	- 577

Les créances d'impôt exigibles correspondent aux crédits d'impôts des sociétés du Groupe (CIR, CII et CICE).

NOTE 10 Trésorerie

Principe comptable

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ».

K€	31/12/2018	31/12/2017	variation
Valeurs mobilières de placement			
Comptes à terme			-
Disponibilités	1 052	4 118	- 3 066
TOTAL TRESORERIE ACTIVE	1 052	4 118	- 3 066
Banques créditrices	- 119	- 7	- 112
Mobilisations de créances (a)	- 2 701	- 2 184	- 517
TOTAL TRESORERIE PASSIVE	- 2 820	- 2 191	- 629
TRESORERIE NETTE	- 1 768	1 927	- 3 695

(a) Les mobilisations de créances figurent au passif du bilan sur la ligne « Dettes financières (part <1an) ». Pour le détail des dettes financières, se référer à la Note 11

NOTE 11 Passifs financiers

<i>Dettes financières à long terme (>1 an) (K€)</i>	31/12/2018	31/12/2017	variation
Avances conditionnées (part >1 an) (a)	1 441	1 435	6
Emprunts (part >1 an)	1 760	1 158	602
Emprunts (part >5 ans)	74	113	-39
TOTAL	3 275	2 706	569

<i>Dettes financières à moins d'un an (K€)</i>	31/12/2018	31/12/2017	variation
Avances conditionnées (a)	211	201	10
Emprunt (part <1 an)	314	666	-352
<i>Sous total</i>	525	867	-342
Banques créditrices	119	7	112
Mobilisations de créances (b)	2 701	2 184	517
<i>Sous total</i>	2 820	2 191	629
TOTAL	3 345	3 058	287

43 100

<i>Total des dettes financières (K€)</i>	31/12/2018	31/12/2017	variation
Avances conditionnées (a)	1 652	1 636	16
Emprunts bancaires (c)	2 148	1 937	211
Banques créditrices	119	7	112
Mobilisations de créances (b)	2 701	2 184	517
TOTAL	6 620	5 764	856

a) L'encours d'avances (sans intérêts) lié à la dette financière non bancaire du groupe de 1 652 K€ se compose de :

- 82 K€ d'avance COFACE/BPI assurance prospection au profit de la société AXS Medical positionnée dans les dettes à plus d'un an et moins de 5 ans.
- 135 K€ (sur un montant initial de 300 K€) d'aide au développement financée sur fonds du Conseil Régional du Languedoc Roussillon au profit de DMS, les remboursements ont commencé en avril 2016 et se termineront en janvier 2021. Cette avance est portée en dettes à moins d'un an pour 60 K€ et 75 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans.
- 380 K€ au titre d'une avance octroyée à DMS en février 2017 par la BPI et la Région dans le cadre des prêts à taux zéro pour l'innovation. Les remboursements trimestriels commenceront à partir de septembre 2019 et se termineront en juin 2024. Cette avance est portée en dettes à

moins d'un an pour 38 K€, pour 304 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans, et pour 38 K€ à plus de 5 ans.

- 460 K€ au titre d'une avance octroyée à DMS en février 2017 par la BPI et la Région dans le cadre des prêts à taux zéro pour l'innovation. Les remboursements trimestriels commenceront à partir de septembre 2019 et se termineront en juin 2024. Cette avance est portée en dettes à moins d'un an pour 46 K€, pour 368 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans, et pour 46 K€ à plus de 5 ans.
- 64 K€ au titre du premier versement partiel sur contrat d'aide en avance récupérable d'un montant total de 80 K€ accordé à la société STEM CIS. Les remboursements trimestriels interviendront à compter de décembre 2019 et jusqu'en septembre 2024. Cette avance est portée en dettes à moins d'un an pour 4 K€, pour 50 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans, et pour 10 K€ à plus de 5 ans.
- 128 K€ au titre d'une avance remboursable d'un montant global de 160 K€ accordé à STEM CIS par la BPI dans le cadre des contrats d'aide en avance récupérable en faveur de l'innovation. Les remboursements trimestriels commenceront à partir de décembre 2019 et se termineront en septembre 2024. Cette avance est portée en dettes à moins d'un an pour 8 K€, pour 101 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans, et pour 19 K€ à plus de 5 ans.
- 40 K€ au titre d'une avance remboursable d'un montant global de 50 K€ accordé à STEM CIS par la BPI dans le cadre des contrats d'aide en avance récupérable en faveur de l'innovation. Les remboursements trimestriels commenceront à partir de décembre 2019 et se termineront en septembre 2024. Cette avance est portée en dettes à moins d'un an pour 2 K€, pour 32 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans, et pour 6 K€ à plus de 5 ans.
- 101 K€ au titre d'un contrat d'assurance prospection conclu le 1^{er} octobre 2016 au profit de STEM CIS. La période de garantie s'étale sur 2 ans soit jusqu'au 30 septembre 2018 et la période de remboursement de 4 ans commence le 1^{er} octobre 2018 pour se terminer le 30 septembre 2022. Cette avance est portée en dettes à moins d'un an pour 20 K€, et pour 81 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans.
- 50 K€ au titre d'une avance de la part de la régie ARDEA au profit de STEM CIS dans le cadre des dispositifs de « prêt emploi cadre ». Les remboursements trimestriels commenceront en avril 2019 pour se terminer en avril 2021. En conséquence, cette avance est portée dans les dettes à moins d'un an pour 19 K€ et pour 31 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans.

Nouvelles avances :

- STEM CIS a perçu une avance de 35 K€ de la part de la régie régionale ARDEA dans le cadre de dispositifs d'aide au recrutement. Cette avance est portée dans les dettes à moins d'un an pour 13 K€ et pour 22 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans.
- DMS a perçu une avance de 177 K€ de la BPI au titre d'un contrat d'assurance prospection export, cette avance est portée dans les dettes à plus de 5 ans.

(b) Le financement du Groupe à court terme était assuré par des mobilisations de créances pour un montant cumulé de 2 701 K€ dont :

- 2 701 K€ de mobilisations de créances clients des sociétés APELEM et MEDILINK (Il n'existe pas de transfert substantiel des risques et avantages liés à ces créances clients en l'absence du transfert du risque d'impayé et du risque de retard de paiement.)

(c) Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 2 148 K€ et se décomposent comme suit :

- DMS a souscrit un emprunt de 400 K€ en juillet 2014 auprès de la BPI dans le cadre des « prêts innovation FEI » pour une durée de 6 ans et 9 mois au taux fixe de 4,99%. Le premier versement d'intérêts est intervenu le 2 octobre 2014 et le dernier remboursement interviendra le 30 juin 2021 (7 trimestres de différé d'amortissement du capital suivi de 20 versements trimestriels à terme échu comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts). Le solde restant dû de 200 K€ est porté en dettes à moins d'un an pour 80 K€ et pour 120 K€ dans les dettes à plus d'un an et moins de 5 ans.
- AXS MEDICAL a souscrit un emprunt de 150 K€ en février 2014 auprès de la BPI dans le cadre des « prêts amorçage » pour une durée de 8 ans à un taux variable basé sur l'euribor 3 mois majoré de 3.7 points pendant la période de différé d'amortissement (de février 2014 à février 2017) et majoré de 5.5 points pendant la période d'amortissement (de mai 2017 à février 2022). Le solde restant dû s'élève à 98 K€ dont 30 K€ à moins d'un an et 68 K€ dans les dettes à plus d'un an et moins de 5 ans.
- STEMCIS a souscrit un emprunt de 75 K€ en janvier 2014 auprès de la BPI dans le cadre des « prêts amorçage » pour une durée de 8 ans à un taux variable basé sur l'euribor 3 mois majoré de 3.7 points pendant la période de différé d'amortissement (de février 2014 à février 2017) et majoré de 5.5 points pendant la période d'amortissement (de mai 2017 à février 2022). Le solde restant dû de 49 K€ est porté en dettes à moins d'un an pour 15 K€ et pour 34 K€ dans les dettes à plus d'un an et moins de 5 ans.
- STEMCIS a souscrit un emprunt bancaire de 550 K€ en juillet 2016 au taux fixe de 1.80%. Le solde restant dû s'élève à 341 K€ porté en totalité dans les dettes à plus d'un an et moins de 5 ans.
- APELEM a souscrit un emprunt de 70 K€ en 2016 auprès de la Société Générale afin de financer des travaux d'aménagement. Cet emprunt est au taux fixe de 1.15 %, les remboursements ont débuté en juin 2016 et se termineront en mai 2021, le solde restant dû au s'élève à 34 K€ (dont 14 K€ à moins d'un an et 20 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans).
- APELEM a financé un chariot élévateur par crédit-bail en 2016. Le solde de la dette incluse dans les emprunts bancaires s'élève à 6 K€ en totalité à moins d'un an.
- STEMCIS a souscrit un emprunt de 150 K€ en février 2017 auprès de la BPI dans le cadre des « prêts innovations » pour une durée de 7 ans à un taux fixe de 4.93%. Le premier versement d'intérêts est intervenu en mars 2017 et le dernier remboursement interviendra le 31 mars 2024 (8 trimestres de différé d'amortissement du capital suivi de 20 versements trimestriels à terme échu comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts). Le solde restant dû au s'élève à 150 K€ dont 22 K€ à moins d'un an, 120 K€ à plus d'un an et moins d'un an, et 8 K€ à plus de 5 ans.
- STEMCIS a souscrit un emprunt de 300 K€ en mars 2017 auprès de la BPI dans le cadre des « prêts innovations » pour une durée de 7 ans à un taux fixe de 4.92% %. Le premier versement d'intérêts est intervenu en mars 2017 et le dernier remboursement interviendra le 31 mars 2024 (8 trimestres de différé d'amortissement du capital suivi de 20 versements trimestriels à terme échu comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts). Le solde restant dû au s'élève à 300 K€ dont 45 K€ à moins d'un an, 240 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans, et 15 K€ à plus de 5 ans.
- APELEM a souscrit en 2017 un emprunt de 200 K€ auprès d'un établissement bancaire. Le solde restant dû s'élève à 119 K€ dont 101 K€ à moins d'un an et 17 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans.

Nouveaux emprunts :

- STEMCIS a souscrit un emprunt bancaire de 994 K€ en janvier 2018 au taux fixe de 1.85%. Le solde restant dû s'élève à 851 K€ dont 799 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans et 52 K€ à plus de 5 ans.

NOTE 12 Variation des dotations aux provisions

Principe comptable

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

K€	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Provision pour litiges	31	98		129
Provisions pour charges				
Provision pour restructuration				
<i>Sous total provisions risques et charges</i>	<i>31</i>	<i>98</i>	<i>-</i>	<i>129</i>
Indemnités de retraite	243	33	-38	238
<i>Sous total indemnités de retraite</i>	<i>243</i>	<i>33</i>	<i>-38</i>	<i>238</i>
TOTAL	274	131	-38	367

La provision pour indemnités de fin de carrière diminue de 5 K€ entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018. Cette variation s'analyse comme suit:

- diminution de 19 K€ attribuable à la variation des hypothèses actuarielles (cf note 15), comptabilisée en OCI ;
- augmentation nette de 14 K€ concernant le coût des services rendus et le coût financier, comptabilisée en charges de personnel.

K€	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Provisions sur créances clients	306	422	-40	688
Provisions sur stocks	649	186	-93	742
<i>Sous total provisions sur actif circulant</i>	<i>955</i>	<i>608</i>	<i>-133</i>	<i>1 430</i>

NOTE 13 Autres passifs non courants

Le poste Autres passifs non courants (à plus d'un an) se détaille comme suit :

K€	31/12/2018	31/12/2017	variation
Fournisseurs d'immobilisations - non courant	323	323	-
Produits constatés d'avance		309	-309
TOTAL	323	632	-309

NOTE 14 Autres dettes

Le poste Autres dettes (à moins d'un an) se détaille comme suit :

K€	31/12/2018	31/12/2017	variation
Fournisseurs	9 168	7 365	1 803
Avances reçues	141	126	15
Dettes sociales	1 241	1 424	-183
Dettes fiscales	658	444	214
Autres dettes	350	341	9
Produits constatés d'avance	93	363	-270
Autres dettes	2 483	2 698	-215
TOTAL	11 651	10 063	1 588

NOTE 15 Engagements de retraite

Principe comptable

Départ en retraite :

Le Groupe applique la norme IAS 19 R.

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau du groupe. Seules les indemnités de départ en retraite, qui relèvent du régime de prestation définie, font l'objet d'une évaluation. Ce régime est en partie financé à travers la souscription d'un contrat d'assurance et les fonds investis constituent des actifs du régime. Parallèlement, la provision pour engagement de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Les engagements de retraite provisionnés au bilan sont relatifs à la part de l'engagement non couverte par le contrat d'assurance souscrit.

Les hypothèses de calcul retenues au 31 décembre 2018 sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans
- taux d'actualisation 1,57 % (taux iboxx au 31 décembre 2018)
- Table de mortalité : TH/TF 2000-2002
- Convention collective : métallurgie cadres et non cadres (sauf STEM CIS pour laquelle l'indemnité légale a été retenue)
- Turn over faible pour les cadres et les ouvriers, et turn over fort pour les employés et techniciens
- Evolution des salaires : 1%

La juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2018 s'élève à 75 K€.

Une variation de -1 point du taux d'actualisation entraînerait une hausse de la provision de 81 K€.

Une variation de +1 point du taux d'actualisation entraînerait une baisse de la provision de 62 K€.

NOTE 16 Autres engagements hors bilan

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2018	31/12/2017	variation
Cautions et garanties (données par DMS au profit d'Apelem)	5 220	4 720	500
Cautions et garanties (données par DMS au profit de Stemcis)	1 544	860	684
Cautions et garanties (données par DMS au profit de Medilink)	300	300	-
Garanties export (DMS)	114	81	33
Garanties export (APELEM)	604	532	72
Nantissement du fonds de commerce (Stemcis)	1 698	605	1 093
Privilèges (Sous groupe STEM CIS)	104	141	- 37
TOTAL	9 584	7 239	2 345

Les « cautions et garanties » de 5 220 K€ correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avais, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Apelem.

Les « cautions et garanties » de 1 544 K€ correspondent à des cautions données par DMS à un établissement bancaire en appui d'emprunts souscrits par la filiale STEM CIS au cours des années 2016 et 2018.

Les « cautions et garanties » de 300 K€ correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avais, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Medilink.

Le fonds de commerce de STEM CIS a été nanti au profit d'un établissement bancaire dans le cadre des emprunts souscrits au cours des années 2016 et 2018.

Litiges :

Depuis 2008, un litige oppose DMS à un utilisateur de matériel, ce dernier sollicite le remboursement du matériel et de la maintenance ainsi que des dommages et intérêts. La Cour d'appel de Dijon a rendu un arrêt favorable à DMS le 7 juin 2018, un pourvoi en cassation a été formé le 17 septembre 2018. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier la société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2018 et ce notamment compte-tenu de l'incertitude de la sortie de ressources (obligation et détermination du montant).

Les anciens dirigeants de la société AXS MEDICAL ont assigné les sociétés DMS et AXS MEDICAL au cours des années 2016 et 2017 pour diverses demandes. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier, en concertation avec ses conseils, la société n'estime pas devoir constituer de provision à ce titre au 31 décembre 2018.

En aout 2018, l'administration fiscale a contesté le calcul du crédit d'impôt recherche de l'année 2012 de la société APELEM à hauteur de 185 K€. La société a répondu à l'administration fiscale qui a finalement abandonné le 28 mars 2019 la décision de rejet initialement notifiée.

NOTE 17 Produits des activités ordinaires

Principe comptable

Le Groupe applique IFRS 15 depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. De même ces produits sont comptabilisés lorsque le contrôle effectif des biens incombe au propriétaire.

Les ventes d'appareils sont comptabilisées en produits à la livraison en fonction des incoterms propres à chaque vente,

Les prestations de services sont comptabilisées en produits à la date de réalisation des prestations,

Les facturations périodiques de maintenance sont comptabilisées en produits au fur et à mesure de la période couverte par le contrat.

Le poste est ventilé ainsi :

Produits des activités ordinaires (K€)	31/12/2018	31/12/2017	variation N/N-1
Vente de marchandises			
Biens et services vendus	24 324	27 116	-2 792
TOTAL	24 324	27 116	-2 792

NOTE 18 Autres produits opérationnels

Cette rubrique fait référence à des produits qui ne correspondent pas à la définition des autres éléments constitutifs des produits opérationnels.

Le poste est ventilé ainsi :

Autres produits (K€)	31/12/2018	31/12/2017	variation N/N-1
Subvention d'exploitation	39	148	-109
Production immobilisée	2 524	2 138	386
Crédits d'impôts	717	1 007	-290
Autres	62	42	20
TOTAL	3 342	3 335	7

NOTE 19 Frais de personnel

Le poste est ventilé ainsi :

Frais de personnel (K€)	31/12/2018	31/12/2017	variation N/N-1
Salaires	5 531	5 298	233
Charges sociales	2 267	2 161	106
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	-208	-224	16
TOTAL	7 590	7 235	355

L'effectif moyen du Groupe DMS s'établit à 136 salariés, inchangé par rapport au 31 décembre 2017.

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est un crédit d'impôt Français mis en œuvre par les autorités à compter de l'année 2013. Le crédit au 31 décembre 2018 a été comptabilisé conformément à IAS 19 en réduction des charges de personnel.

NOTE 20 Autres charges opérationnelles courantes

Principe comptable

Les autres « produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif que le groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Les "Autres charges opérationnelles courantes" se décomposent ainsi :

Autres charges opérationnelles courantes (K€)	31/12/2018	31/12/2017	variation N/N-1
Autres charges	115	57	58
Impôts et taxes	243	222	21
TOTAL	358	279	79

NOTE 21 Autres produits et autres charges opérationnels

Le poste « Autres produits et charges opérationnels non courants » inclut les éléments répondant à la définition de la recommandation CNC 2009-R.03 :

- Les rubriques autres produits et charges opérationnels ne sont alimentées que dans la mesure où un événement majeur intervenu pendant la période est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Ainsi, ceux-ci sont en nombre très limités et de montants particulièrement significatifs ;
- Ces éléments doivent être précisément décrits (en montant et nature) dans une note annexe conformément à IAS 1.975 et présentés séparément lorsqu'ils sont matériels (IAS 1.85).

Les Autres produits et autres charges opérationnels se décomposent ainsi :

Autres produits et autres charges opérationnels non courant (K€)	31/12/2018	31/12/2017	variation N/N-1
Produits \ Charges sur cessions d'immo			-
Abandons de créances	50		50
Autres produits			
Autres produits opérationnels non courants	50	-	50
Produits \ Charges sur cessions d'immo	- 119	- 5	- 114
Charges de personnel relatives à l'année 2011		- 103	103
Autres charges	- 1		1
Autres charges opérationnelles non courantes	- 120	- 108	12
Total	- 70	- 108	38

NOTE 22 Résultat financier

Le poste est ventilé ainsi :

Résultat financier K€	31/12/2018	31/12/2017	variation N/N-1
Produits des placements			0
Gains de change	51	64	-13
Autre	1	21	-20
Produits financiers	52	85	-33
Intérêts des emprunts et financements court terme	79	77	2
Pertes de change	110	143	-33
Dépréciations			
Autres	53	36	17
Charges financières	242	256	-14
RESULTAT FINANCIER	-190	-171	-19

NOTE 23 Impôts – Preuve d’impôt
Principe comptable

Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante ainsi que sur les déficits fiscaux selon la méthode du report variable. La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture (25% en France au 31 décembre 2018). Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Les actifs d'impôts ne sont pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. En effet, la probabilité de recouvrement a été estimée comme insuffisante. Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Impôts différés :

Un périmètre d'intégration fiscale est constitué par les sociétés DMS, APELEM et MEDILINK.

Déficits reportables au 31/12/18 - K€	Base	IS 25%
Périmètre d'intégration fiscale (DMS, APELEM, MEDILINK)	38 218	9 555
TOTAL	38 218	9 555

Enfin, au 31 décembre 2018, le montant des déficits reportables du sous-palier STEM CIS et d'AXS MEDICAL est le suivant :

- STEM CIS France: 4.340 K€
- ADIPSCULPT: 1.970 K€
- AXS MEDICAL: 2.934 K€

Du fait des pertes enregistrées sur les derniers exercices, les impôts différés relatifs aux reports déficitaires ne sont pas comptabilisés car leur recouvrabilité n'est pas considérée à la date de clôture comme suffisamment probable.

Preuve d'impôt :

La preuve d'impôt consiste à rapprocher la charge ou le produit d'impôt comptabilisé au compte de résultat et la charge d'impôt théorique.

En K€	31/12/2018		31/12/2017	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Résultat comptable avant impôt et résultat des activités abandonnées	-5 453		-3 916	
Charge ou produit théorique d'impôt		1 363		979
Autres différences permanentes		-111		26
Impôts différés actifs non pris en compte		-1 476		-1 312
Crédit d'impôt		223		308
Autres				
TOTAL		- 1		0
Charge (-) ou Produit (+) d'impôt comptabilisé		- 1		0

NOTE 24 Gestion des capitaux propres et Capital social

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions ordinaires	1,34	16 120 556	-	-	16 120 556

Evolution du capital

- Aux termes de la treizième résolution de l'Assemblée générale mixte en date du 4 décembre 2018, le capital a été réduit d'une somme de 4 541 105,94 euros pour être ramené de 26 078 108,75 euros à 21 537 002,81 euros par imputation sur les pertes inscrites au compte report à nouveau et par voie de réduction de la valeur nominale des actions.

Mise en place d'un financement par émission d'ORNANE avec BSA attachés (Cf communiqué de presse du 15 mai 2018)

DMS a émis le 14 mai 2018 25 bons d'émission d'ORNANE au profit du fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund, chaque Bon d'Emission donnant accès à 100 ORNANE d'un montant nominal de 10 000 € chacune, assorties de BSA, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de l'Investisseur sur le fondement des 7ème et 8ème résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mars 2016.

Cette opération pourrait se traduire par un apport maximum de 37 500 000 € :

- 25 000 000 € correspondant à la souscription de la totalité des ORNANE, et
- 12 500 000 € correspondant à l'exercice de la totalité des BSA.

Les ORNANE avec BSA attachés seront émises en plusieurs tranches, sur exercice des Bons d'Emission émis gratuitement qui obligent ensuite leur porteur, sur demande de la Société et sous

réserve de la satisfaction de certaines conditions, à souscrire une tranche d'ORNANE avec BSA attachés. Les Bons d'Emission ne pourront pas être cédés par leur porteur sans l'accord préalable de la Société (sauf cession au profit de filiales de l'Investisseur ou de fonds gérés par le même gestionnaire), ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotés. Les Bons d'Emission pourront être exercés pendant 5 ans à l'initiative de la Société, étant indiqué que (i) la Société s'est engagée auprès de l'Investisseur à ne pas demander l'exercice de plus de 2 Bons d'Emission d'ici au 14 mai 2019 et (ii) l'Investisseur pourra exercer à sa seule discrétion un Bon d'Emission d'ici au 14 mai 2019 sous réserve que 2 Bons d'Emission n'aient pas déjà été exercés sur demande de la Société à cette date.

La Société a pris l'engagement de limiter, pendant toute la durée du financement, l'exercice des Bons d'Emission de sorte que le nombre d'actions de la Société pouvant en résulter, sur conversion des ORNANE et sur exercice des BSA par l'Investisseur, ne puisse pas excéder 20% du capital social de la Société sur 12 mois glissants. Par ailleurs, l'Investisseur a pris l'engagement de limiter la conversion des ORNANE ainsi que l'exercice des BSA à sa disposition de sorte que le nombre d'actions de la Société pouvant en résulter ne puisse pas excéder 20% du capital social sur 12 mois glissants. La Société s'est enfin engagée, dans l'hypothèse où (i) l'exercice d'un Bon d'Emission par la Société, ou (ii) la conversion d'une ORNANE par l'Investisseur, ou (iii) l'exercice d'un BSA par l'Investisseur, serait susceptible de faire franchir le seuil de 20% susvisé, à procéder sans délai, et préalablement à tout exercice ou à toute conversion, au dépôt d'un prospectus auprès de l'AMF.

Principales caractéristiques des ORNANE

Les ORNANE seront émises sur exercice des Bons d'Emission eux-mêmes émis sur le fondement des 7ème et 8ème résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mars 2016.

Les ORNANE auront une valeur nominale de 10 000 € chacune et seront souscrites à hauteur de 100% du pair.

Les ORNANE ne porteront pas d'intérêt, auront une maturité de 12 mois à compter de leur émission et seront remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes, selon les modalités décrites ci-dessous.

Toutefois, en cas de survenance d'un des cas de défaut visés dans le contrat d'émission, l'Investisseur pourra demander à la Société le remboursement des ORNANE non converties, au pair.

Chaque ORNANE confèrera à son porteur la faculté d'obtenir, au choix de la Société :

- l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes de la Société, et/ou
- l'attribution d'un montant en numéraire à hauteur de tout ou partie du montant visé par la notice de conversion.

Si, à la suite d'une notice de conversion d'ORNANE adressée par l'Investisseur, la Société choisit d'attribuer les actions nouvelles et/ou existantes de la Société, la parité de conversion sera déterminée par la formule suivante : $N = V_n / P$, où

- « N » est le nombre d'actions résultant de la conversion attribuables au porteur d'ORNANE,
- « V_n » est la valeur nominale de l'ORNANE, soit 10 000 €,
- « P » est le prix de conversion de l'ORNANE, soit 95% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société pendant la période de 10 jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date d'envoi d'une notice de conversion (et ne pouvant être inférieur aux prix d'émission plancher fixés par les 7ème et 8ème résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mars 2016, à savoir (i) dans la limite de 10% du capital par an, 70 % de la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 derniers jours de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission et (ii) dans la limite de 10% supplémentaire du capital par an, la moyenne pondérée par les volumes des cours des 3 derniers jours de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 5 %).

Si, à la suite d'une notice de conversion d'ORNANE adressée par l'Investisseur, la Société choisit de rembourser les ORNANE en numéraire, la somme à payer en numéraire à l'Investisseur sera déterminée selon la formule suivante : $V \times (V_n / P) \times C$, où

- « V » est le pourcentage du montant converti visé par le remboursement en numéraire,
- « C » est le cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société le jour de l'envoi d'une notice de conversion.

Enfin, en dehors de toute demande de conversion par l'Investisseur, la Société aura toujours la possibilité de rembourser à tout moment en numéraire le solde des ORNANE en circulation à un prix égal à 120% de la valeur nominale des ORNANE émises et non encore converties.

Les ORNANE, qui ne pourront pas être cédées par leur porteur sans l'accord préalable de la Société (sauf cession au profit de filiales de l'Investisseur ou de fonds gérés par le même gestionnaire), ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotées.

Principales caractéristiques des BSA

Les BSA seront répartis en deux catégories, les BSA 1 et les BSA 2, dont les caractéristiques différeront s'agissant de leurs modalités d'exercice par l'Investisseur.

Le nombre de BSA 1 à émettre à l'occasion de chaque émission d'ORNANE auxquelles ils seront attachés sera tel que, multiplié par le prix d'exercice des BSA 1 (déterminé dans les conditions définies ci-après), le montant ainsi obtenu soit égal à 40% du montant nominal de la tranche. Le nombre de BSA 2 à émettre à l'occasion de chaque émission d'ORNANE auxquelles ils seront attachés sera tel que, multiplié par le prix d'exercice des BSA 2 (déterminé dans les conditions définies ci-après), le montant ainsi obtenu soit égal à 10% du montant nominal de la tranche.

Les BSA seront immédiatement détachés des ORNANE, dès leur émission.

Les BSA pourront être exercés à compter de leur émission pendant 5 ans (la « Période d'Exercice des BSA »), étant toutefois précisé que les BSA 2 ne pourront être exercés par l'Investisseur qu'après avoir obtenu l'accord préalable de la Société.

Chaque BSA donnera le droit à son porteur, pendant la Période d'Exercice des BSA, de souscrire une action nouvelle DMS (sous réserve d'ajustements éventuels).

Le prix d'exercice des BSA détachés sera égal à 115% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société (tel que publié par Bloomberg) sur les quinze jours de bourse précédant la date d'envoi par la société d'une demande d'exercice d'un Bon d'Emission donnant lieu à l'émission des ORNANE desquelles les BSA sont détachés. Il est toutefois précisé que les parties ont convenu un prix plancher d'exercice des BSA égal à 115% de la valeur nominale de l'action.

Les BSA ne pourront pas être cédés par leur porteur sans l'accord préalable de la Société (sauf cession au profit de filiales de l'Investisseur ou de fonds gérés par le même gestionnaire).

Les BSA ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotés.

En fonction de l'hypothèse de volatilité de l'action retenue (à savoir 56,12% sur 60 mois) et sur la base du cours de clôture de l'action de la Société le 11 mai 2018 (soit 1,560 €), la valeur théorique d'un BSA est égale à 0,6766 €.

Actions nouvelles résultant de la conversion des ORNANE ou de l'exercice des BSA

Les actions nouvelles émises sur conversion des ORNANE ou sur exercice des BSA porteront jouissance courante. Elles auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes de DMS et feront l'objet d'une admission sur la même ligne de cotation.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires au 31 décembre 2018 s'élèvent à -176 K€ et concernent les filiales APELEM Espagne et ADIPSCULPT.

NOTE 25 Résultat par action

	31/12/2018	31/12/2017
Numérateur (en K€)		
Résultat net part du Groupe	-5 400	-2 544
Dénominateur		
Nombre moyen d'actions en circulation (a)	16 120 556	15 859 025
Nombre moyen d'actions après dilution (a)	16 120 556	15 859 025
Résultat par actions (en euros)		
Résultat net part du Groupe par action	- 0,33	- 0,16
Résultat net part du Groupe par action dilué	- 0,33	- 0,16

Détail nombre d'action avant et après dilution :

	Nombres d'actions
Nb actions à l'ouverture de l'exercice	16 120 556
Nombre d'actions moyen avant dilution	16 120 556
Actions dilutives	-
Nombre d'actions moyen après dilution	16 120 556

NOTE 26 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et aux membres de leur réseau se décompose comme suit :

Exercice Auditeur	Année 2018			Année 2017		
	DDA K€	Deloitte K€	ACDC K€	DDA K€	Deloitte K€	ACDC K€
AUDIT						
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels et consolidés de la société mère	29	44		29	44	
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels et consolidés des filiales	6	15	6	17	22	11
Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du commissaire au comptes de la société mère						
Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du commissaire au comptes des filiales						
Sous total Audit	35	59	6	46	66	11
AUTRES PRESTATIONS						
Fiscal						
Autres prestations						
Sous total autres prestations						
TOTAL	35	59	6	46	66	11

En 2018 :

Les Cabinets Deloitte et DDA sont chargés de la certification des comptes annuels et consolidés de DMS et APELEM

Le Cabinet Deloitte est chargé des sociétés AXS MEDICAL et ADIP'SCULPT

Le cabinet ACDC est chargé du commissariat aux comptes de la société STEM CIS

NOTE 27 **Autres informations**

- **Dépenses de Recherches et développement**

En 2018, le Groupe DMS a investi environ 10,90 % de son chiffre d'affaires dans la R&D soit 2,7 M€, contre 10,80 % en 2017, ventilés de la façon suivante :

K€	31/12/2018	31/12/2017
Masse salariale imputée à la R&D	2 122	2 246
Achats et études externes	531	683
TOTAL	2 653	2 929

Les montants ci-dessus s'entendent avant activation d'une partie de ces charges en application d'IAS38.

- **Transactions concernant les entreprises liées**

Les transactions entre DMS et ses filiales, qui sont des parties liées au Groupe, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans la présente note.

Rémunération des membres de la Direction

- Composition des membres de la direction :

Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président-Directeur Général et Samuel SANCERNI, Administrateur et Directeur Général Délégué.

La direction estime que seules les personnes ci-dessus mentionnées répondent à la notion de dirigeants telle que prévue par la norme IAS 24. Par ailleurs, il est précisé que Samuel Sancerni, salarié au titre de Directeur Commercial du Groupe, ne perçoit pas de rémunération au titre de ses fonctions de membre de la Direction comme Directeur Général Délégué.

- Le montant des rémunérations allouées aux organes de direction s'établit à 190 K€ (hors charges sociales, engagements de retraite et avantages en nature) selon détails ci dessous :

	31/12/2018	31/12/2017
Salaires Bruts versés par DMS à Jean Paul ANSEL	190	190
Salaires Bruts versés par Alpha MOS à Jean Paul ANSEL (jusqu'au 26 juin 2017)		48
Jetons de présence versés à l'ensemble des administrateurs de DMS		9
Jetons de présence versés par Alpha MOS en 2017 aux administrateurs communs entre DMS et Alpha MOS au titre de l'année 2017 (jusqu'au 26 juin 2017)		10
Avantages en nature		
Indemnités de départ		
Avantages postérieurs à l'emploi		
Total	190	257

1 Risque de marché

➤ Risque de liquidité et de crédit

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le groupe DMS a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers. Le groupe DMS pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par les établissements bancaires.

Les partenaires bancaires tiennent une place prépondérante dans le financement des activités du groupe notamment à l'export. Le soutien des banques est une condition importante de la pérennité de l'activité du groupe dont l'activité se situe majoritairement à l'export.

L'endettement bancaire et financier est décrit en note 11 du présent document.

Le groupe dispose au 31 décembre 2018 des concours bancaires financiers suivants :

- 2.950 K€ de lignes de mobilisation de créances des sociétés APELEM et MEDILINK
- 30 K€ de découvert bancaire (société AXS Médical)
- 40 K€ de découvert bancaire (société ADIP'SCULPT)

En milliers d'euros	2018		2017		2016	
	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé
Dailly France / Lignes de crédit court terme international (MCNE)	2 950	2 701	2 700	2 184	2 400	2 308
Lignes de crédit court terme France (crédit de TVA)	-	-	300	-	300	177
Découvert bancaire	70	119	70	7	270	61

Par ailleurs, le groupe dispose également de 2 150 K€ de ligne de Crédit documentaire Import (Filiale APELEM), engagements par signature (DMS & APELEM), et stand by letter (DMS) au 31 décembre 2018 :

En milliers d'euros	2018		2017		2016	
	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé
Ligne de crédit documentaire import et EPS	2 150	1 462	2 350	975	2 150	1 874

Au 31 décembre 2018, le groupe DMS dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

31/12/2018 En K€	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	2 148	314	1 759	74
Emprunts et dettes financières diverses	1 652	211	1 146	296
Lignes de Mobilisations de créances	2 701	2 701		
Concours bancaires courants	119	119		
Total	6 619	3 345	2 905	370

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des ressources dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2018 :

31/12/2018 En K€	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts bancaires	314	61	84	84	84
Emprunts et dettes financières diverses	211	15	26	68	102
Lignes de Mobilisations de créances	2 701	2 701		-	-
Concours bancaires courants	119	119	-	-	-
Total	3 345	2 896	110	152	186

Au 31 décembre 2017, le groupe DMS disposait des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

31/12/2017 En K€	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	1 937	666	1 158	113
Emprunts et dettes financières diverses	1 636	201	1 029	406
Lignes de Mobilisations de créances	2 184	2 184		
Concours bancaires courants	7	7		
Total	5 763	3 058	2 187	519

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des ressources dont l'échéance était inférieure à un an, au 31 décembre 2017 :

31/12/2017 En K€	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts bancaires	666	403	87	88	88
Emprunts et dettes financières diverses	201	76	76	34	15
Lignes de Mobilisations de créances	2 184	2 096	88	-	-
Concours bancaires courants	7	7	-	-	-
Total	3 058	2 582	251	122	103

➤ Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

Le bilan du Groupe DMS présente une dette financière à moyen terme à taux fixe et variable détaillée en note 11 et résumée ci dessous :

Emprunts (K€)	31/12/2018	Proportion
Emprunts à taux fixes	2 001	93%
Emprunts à taux variables	146	7%
TOTAL	2 147	100%

Le groupe n'utilise pas d'instruments de couvertures de taux.

➤ Risque de change

Les actifs, passifs, revenus et charges de DMS sont en grande majorité libellés en Euros. Seuls 8% des achats sont libellés en devises. En conséquence, les variations des taux de change de l'Euro par rapport aux autres devises affectent peu le montant des postes concernés dans les états financiers consolidés.

Les opérations de change ont pour seule vocation la couverture d'un risque associé à une activité économique. Le groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent. Depuis 2009, la politique du groupe en matière de gestion du risque de change est de couvrir dans la mesure du possible le risque par des achats et ventes de devises à terme.

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2018 est la suivante :

Position en K devise	K US Dollars
Actifs	343
Passifs	741
Position nette avant gestion en devises	-398
Position hors bilan	
Position nette après gestion en devises	-398
Taux de conversion 1 euros =	1,1450
Position nette après gestion en euros	-347
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	-3

➤ Risque sur actions

Au 31 décembre 2018, la société DMS ne détient pas d'actions propres.

➤ Risque hors bilan

Cf note 16

2 Risque de opérationnels

➤ Risques liées aux fournisseurs et sous-traitants

L'environnement hautement technologique des solutions du groupe DMS implique des investissements R&D importants pour qualifier les composants critiques pour la performance des équipements. La gestion du risque fournisseur est donc prise en compte par le groupe DMS, qui évalue régulièrement la criticité de son marché achats pour anticiper la qualification d'alternatives techniques et planifier les efforts de développement d'options qui garantissent la continuité et la qualité de ses activités industrielles.

Depuis 2014, l'évolution du poids des premiers fournisseurs du Groupe DMS se présente de la manière suivante :

Part des principaux fournisseurs dans les achats H.T de la Société	1er	5 premiers	10 premiers
Au 31 décembre 2018	15%	41%	60%
Au 31 décembre 2017	22%	49%	62%
Au 31 décembre 2016	19%	41%	54%
Au 31 décembre 2015	23%	45%	57%
Au 31 décembre 2014	19%	45%	58%

Bien que la société ait pris en compte les risques de défaillance de ses fournisseurs et sous-traitants, ou de rupture des relations contractuelles et mis en place des mesures destinées à parer ces risques lorsque cela est possible (par une politique de double source ou de stocks de sécurité), certaines défaillances définitives ou temporaires de ces derniers pourrait avoir des conséquences sur la disponibilité des produits du groupe.

➤ Risques liés aux clients et autres débiteurs

Le Groupe DMS a contracté une assurance COFACE sur certains des clients de sa filiale APELEM. En dehors de ces assurances, DMS privilégie l'expédition de ses appareils dans les pays à risque après réception de garanties bancaires ou assurances suffisantes.

Néanmoins, compte tenu de l'importance des contrats conclus avec certains clients et des montants concernés, tout défaut ou retard de paiement peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités du groupe, sa situation financière, ses résultats et ses cash flows.

Depuis 2014, l'évolution du poids des principaux clients en pourcentage du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

Part du CA consolidé réalisé par la Société avec le(s)	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Premier client	17%	22%	8%	9%	8%
5 premiers clients	35%	38%	31%	28%	31%
10 premiers clients	44%	50%	44%	42%	45%

➤ Risque de Dilution

Il n'existe à ce jour aucun instrument dilutif en circulation.

Le financement souscrit en mai 2018 sous forme d'ORNANE avec BSA attachés (cf note 24) pourrait avoir un effet éventuellement dilutif s'il était activé.

➤ Risques juridiques - Litiges

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être, soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

Les litiges sont exposés en note 16.

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

Société anonyme

393, Rue Charles Lindbergh

34130 MAUGUIO

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

Société anonyme

393, Rue Charles Lindbergh

34130 MAUGUIO

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

➤ **Immobilisation des frais de développement**

(Note 4 de l'annexe aux comptes consolidés)

- Risque identifié

Dans le cadre de différents projets, la société engage des dépenses de développement qu'elle immobilise à l'actif de son bilan. Ces dépenses concernent principalement des études techniques, des frais de personnel ainsi que des brevets.

Au 31 décembre 2018, les dépenses de développement inscrites à l'actif sont comprises dans le poste « Immobilisations incorporelles », leur valeur nette s'élève, comme indiqué dans la note 4 des annexes des comptes consolidés, à 8 443 milliers d'euros, au regard d'un total bilan de 36 837 milliers d'euros.

La société exerce son jugement afin de déterminer si les conditions requises pour leur inscription à l'actif sont remplies, en se fondant notamment sur la démonstration d'un marché pour la production immobilisée ainsi que la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement de ces actifs.

Nous avons considéré la comptabilisation des immobilisations relatives aux dépenses de développement comme un point clé de l'audit en raison du jugement devant être émis par la Direction sur les points suivants :

- l'évaluation des coûts et le caractère rattachable des dépenses activées aux projets ;
- la faisabilité technique et la rentabilité commerciale des projets auxquels elles se rapportent.

- Réponses apportées lors de notre audit

Dans le cadre de l'audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance de la procédure encadrant l'immobilisation des dépenses de développement,
- Vérifier la fiabilité des coûts immobilisés sur l'exercice sur chacun des projets,
- Vérifier, pour les projets antérieurs, la réalisation effective des conditions requises,

- Nous assurer du respect des critères définis par les normes comptables en vigueur, notamment en analysant la faisabilité technique des projets en cours par entretiens avec les personnes en charge du développement, et les perspectives économiques des projets concernés.

➤ **Evaluation des Goodwill**

(Note 4 de l'annexe aux comptes consolidés)

- Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a réalisé des opérations de croissance externe ciblées et a reconnu plusieurs goodwill.

Ces goodwill, qui correspondent à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs acquis, figurent au bilan pour un montant total de 4.037 milliers d'euros, soit près de 11% du total de l'actif consolidé.

Comme décrit dans la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés, les goodwill résultent des acquisitions des sociétés APELEM, STEM CIS et AXS MEDICAL.

La direction s'assure, au minimum à chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur, que la valeur comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable, comme indiqué dans la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés. En pratique, cette valeur recouvrable est déterminée soit en fonction de l'actualisation des flux futurs de trésorerie d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale (pour les goodwill STEM CIS et AXS MEDICAL), soit sur la base de comparables (pour le goodwill APELEM).

Nous avons considéré que la détermination de la valeur du goodwill est un point clé de notre audit, du fait que la valeur recouvrable de ces goodwill repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des flux de trésorerie futurs, des taux de croissance du chiffre d'affaires ou des taux d'actualisation appliqués.

- Réponses apportées lors de notre audit

Nous avons obtenu le test de dépréciation de chaque goodwill, étant précisé que la société s'est fait assister d'un expert indépendant pour la réalisation de ces tests. Nos travaux ont consisté à :

- Examiner la conformité de la méthodologie appliquée aux normes comptables en vigueur ;
- Pour les tests sur les goodwill STEM CIS et AXS MEDICAL :
 - o Effectuer un examen critique des modalités de mise en œuvre des calculs de flux de trésorerie actualisés,
 - o Corroborer les prévisions utilisées avec les budgets des sociétés,
 - o Apprécier, notamment par entretien avec la direction, les principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions,
 - o Apprécier le taux d'actualisation retenu par la direction.
- Pour le test du goodwill APELEM :
 - o Apprécier la pertinence des comparables retenus,
 - o Vérifier les calculs de multiples retenus sur la base de ces comparables.
- Examiner les analyses de sensibilité effectuées, telles qu'elles figurent en note 4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS par l'assemblée générale du 04 décembre 2018 pour le cabinet Deloitte & Associés, et par celle du 12 septembre 2016 pour le cabinet D.D.A.

Au 31 décembre 2018, le cabinet D.D.A. était dans la 3^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés était dans la 15^{ème} année, compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenues antérieurement à ces dates.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une

incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous

entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Castelnau-Le-Lez et Pérols, le 28 juin 2019

Les commissaires aux comptes

MAZARS DDA.

Deloitte & Associés

Marc PEDUSSAUD

Alain HUDELLET

BILAN ACTIF

31/12/2018

ACTIF	Valeurs au 31/12/18			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	31/12/17
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	4 686 197.58	2 647 373.36	2 038 824.22	1 641 650.86
Concessions, brevets et droits similaires	487 206.92	425 898.33	61 308.59	63 078.06
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	64 797.62	6 907.60	57 890.02	24 599.91
Immobilisations incorporelles en cours				2 575.00
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				445 700.00
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	450 894.52	276 758.30	174 136.22	111 173.64
Autres immobilisations corporelles	234 441.07	217 239.50	17 201.57	24 791.11
Immobilisations corporelles en cours				24 248.00
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	16 091 200.38	2 801 223.00	13 289 977.38	13 290 950.38
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	150.00		150.00	150.00
Prêts				
Autres immobilisations financières	45 781.27		45 781.27	45 776.02
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	22 060 669.36	6 375 400.09	15 685 269.27	15 674 692.98
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 068 495.00	201 985.00	866 510.00	1 192 499.00
En-cours de production (biens et services)	18 710.00		18 710.00	70 538.00
Produits intermédiaires et finis	352 416.00	9 608.00	342 808.00	581 536.00
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	295 588.81		295 588.81	130 672.81
Créances				
Clients (3)	1 176 424.23		1 176 424.23	1 133 380.63
Clients douteux, litigieux (3)	66 386.35	28 193.15	38 193.20	38 193.20
Clients Factures à établir (3)	610 880.95		610 880.95	676 273.00
Personnel et comptes rattachés (3)	7 866.33		7 866.33	2 711.87
Créances fiscales et sociales (3)	1 238 219.86		1 238 219.86	1 374 035.10
Fournisseurs débiteurs	14 573.97		14 573.97	954.43
Groupe et associés (3)	15 475 881.06	640 373.48	14 835 507.58	16 034 595.42
Débiteurs divers (3)	501 035.05		501 035.05	209 055.80
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	200 274.71		200 274.71	524 602.88
Charges constatées d'avance (3)	96 930.35		96 930.35	73 446.35
TOTAL ACTIF CIRCULANT	21 123 682.67	880 159.63	20 243 523.04	22 042 494.49
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écart de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	43 184 352.03	7 255 559.72	35 928 792.31	37 717 187.47

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

31/12/2018

PASSIF

	Valeurs au 31/12/18	Valeurs au 31/12/17
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 21 537 002.81)	21 537 002.81	26 078 108.75
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 345 003.85	1 362 263.85
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	110 401.11	110 401.11
Réserves statutaires ou contractuelles	1 954 481.12	1 954 481.12
Réserves réglementées		
Autres réserves	7 421 077.39	7 421 077.39
Report à nouveau		-4 497 591.16
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-2 441 491.94	-43 514.78
SITUATION NETTE	29 926 474.34	32 385 226.28
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	29 926 474.34	32 385 226.28
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	1 152 000.00	1 120 000.00
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	1 152 000.00	1 120 000.00
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	274 564.33	280 000.00
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	1 985 205.90	1 645 792.68
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		25 000.00
Fournisseurs	1 556 037.97	1 196 292.50
Fournisseurs, factures non parvenues	622 451.77	631 646.83
Dettes fiscales et sociales	401 119.23	421 986.74
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	10 938.77	11 242.44
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	4 850 317.97	4 211 961.19
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	35 928 792.31	37 717 187.47

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

120 000.00

4 730 317.97

74 564.33

200 000.00

4 011 961.00

COMPTE DE RÉSULTAT

31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	8 500		25 500	1	-17 000	-67
dont à l'exportation :	8 500					
Production vendue (biens et services)	5 334 528	100	4 561 753	99	772 775	17
dont à l'exportation :	2 509 926	47		36		
Montant net du chiffre d'affaires	5 343 028	100	4 587 253	100	755 775	16
Production stockée	-290 556	-5	-332 630	-7	42 074	-13
Production immobilisée	709 019	13	522 612	11	186 407	36
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	56 753	1	8 268		48 485	586
Autres produits	195 238	4	3 243		191 995	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	6 013 482	113	4 788 746	104	1 224 736	26
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	24 606		25 500	1	-894	-4
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 633 532	49	2 499 780	54	133 753	5
Variation de stocks	225 431	4	-529 214	-12	754 645	-143
Autres achats et charges externes	2 852 144	53	2 501 383	55	350 761	14
Impôts, taxes et versements assimilés	30 263	1	10 018		20 245	202
Salaires et traitements	1 081 845	20	976 806	21	105 039	11
Charges sociales	462 545	9	419 288	9	43 257	10
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	590 710	11	347 120	8	243 590	70
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	150 624	3	32 242	1	118 382	367
Dotations aux provisions						
Autres charges	30 944	1	21 069		9 875	47
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	8 082 645	151	6 303 992	137	1 778 653	28
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-2 069 162	-39	-1 515 246	-33	-553 916	37
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	221 080	4	229 885	5	-8 805	-4
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change	138		3 210		-3 072	-96
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	221 218	4	233 095	5	-11 877	-5
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.	641 596	12			641 596	
Intérêts et charges assimilées (4)	34 892	1	33 955	1	937	3
Différences négatives de change	1 499		275		1 225	446
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	677 988	13	34 230	1	643 758	
RÉSULTAT FINANCIER	-456 770	-9	198 865	4	-655 635	-330
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-2 525 932	-47	-1 316 381	-29	-1 209 552	92
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	438 058	8	6 470 924	141	-6 032 866	-93
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	438 058	8	6 470 924	141	-6 032 866	-93
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion			103 000	2	-103 000	-100
Sur opérations en capital	444 440	8	5 284 038	115	-4 839 597	-92
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	444 440	8	5 387 038	117	-4 942 597	-92
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-6 383		1 083 886	24	-1 090 269	-101
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	-90 823	-2	-188 980	-4	98 157	-52
TOTAL DES PRODUITS	6 672 757	125	11 492 764	251	-4 820 007	-42
TOTAL DES CHARGES	9 114 249	171	11 536 279	251	-2 422 030	-21
Bénéfice ou Perte	-2 441 492	-46	-43 515	-1	-2 397 977	

(3) Dont produits concernant les entités liées

220 967

209 633

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

20 617

17 488

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 35 928 792.31 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -2 441 491.94 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Activités

Au cours de l'année 2018, DMS a enregistré un chiffre d'affaires de 5.3 M€ contre 4.6 M€ en 2017, soit une augmentation de 15%.

La commercialisation des appareils CELLISS (dédiés aux traitements amincissants et anti-cellulite) a commencé en mars 2018 et représente un chiffre d'affaires de 0.3 M€ au titre de l'année 2018.

Opérations sur le capital

- DMS a conclu le 14 mai 2018 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund un financement global sous forme d'ORNANE avec BSA attachés pouvant atteindre un montant nominal total d'emprunt obligataire de 25 000 K€ augmenté de 12 500 K€ pour l'exercice des BSA sur 5 ans, soit un apport maximum de 37 500 K€. La mise en place de cette ligne de financement par émission des ORNANE avec BSA attachés, au choix de la société, a pour objectif principal de financer le développement de DMS et de lui permettre de saisir d'éventuelles opportunités de croissance externe le cas échéant.

- Le 4 décembre 2018, l'assemblée générale des associés décide de procéder à une réduction du capital social, motivée par les pertes antérieures, par voie de diminution de la valeur nominale des actions. En conséquence le capital social a été porté de 26 078 108,75 € à 21 537 002,81 €, divisé en 16 120 556 actions de même montant nominal.

Autres événements significatifs

- La société DMS a cédé en décembre 2018 pour 438 K€ le terrain initialement acheté en décembre 2017, cette opération se solde par une moins-value de 6 K€.

- La société DMS a conclu un contrat de bail en l'état futur d'achèvement d'une durée initiale de 12 ans pour l'intégralité du futur bâtiment situé à Gallargues, qui prendra effet lors de la livraison de l'usine prévue au 2^{ème} trimestre 2020.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Continuité d'exploitation

Les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation, compte tenu de la signature en mai 2018 d'un contrat de financement global sous forme d'ORNANE avec BSA attachés pouvant atteindre un montant nominal total d'emprunt obligataire de 25 000 000 € augmenté de 12 500 000 € pour l'exercice des BSA sur 5 ans, soit un apport maximum de 37 500 000 € (cf communiqué de presse du 15 mai 2018).

Ce contrat est une opportunité complémentaire pour le groupe de renforcer ses fonds propres en cas de besoin.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Durées d'amortissements des immobilisations incorporelles :

- les frais de recherche et développement sont amortis sur 3 à 5 ans ;
- les concessions brevets et droits similaires sont amortis de 1 à 10 ans ;
- les autres immobilisations incorporelles sont amorties sur 10 ans.

DMS immobilise ses frais de développement selon la méthode préférentielle, telle que préconisée par le règlement sur les actifs (CRC 2004-06), dès lors qu'ils répondent aux critères d'activation imposés par la réglementation. Les frais de recherche et développement sont activés au terme de chaque semestre civil.

DMS respecte les six critères d'activation des immobilisations incorporelles suivants : faisabilité technique nécessaire à l'achèvement, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle, démonstration d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même, disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de recherche et développement activés sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans à compter de la commercialisation de la technologie.

Les postes de frais de développement ne respectant plus les critères d'activation et donc ne répondant plus à la définition d'un actif incorporel sont sortis le cas échéant de l'actif immobilisé.

Recherche et Développement

Les charges directes de Recherche et Développement hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour la période à 619 K€ contre 633 K€ au 31 décembre 2017.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

Le montant ci-dessus s'entend avant activation d'une partie de ces charges en application du règlement CRC 2004-06.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Méthode de décomposition des immobilisations :

La méthode de comptabilisation des composants est appliquée aux immobilisations.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	7 à 10 ans
- Matériels et outillages	3 à 4 ans
- Matériel de transport	1 à 4 ans
- Matériel de bureau	3 à 10 ans
- Mobilier	10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition.

Dépréciation

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage pour le groupe, qui est déterminée selon une approche multicritères, tenant compte notamment de la quote part des capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

L'évaluation des titres de la filiale APELEM a été faite à partir de leur juste valeur. Nous estimons la valeur de la société APELEM, agissant dans le secteur de la radiologie, par l'application d'un coefficient sur le chiffre d'affaires hors taxes, coefficient déterminé à partir de comparables boursiers. A ce titre, nous estimons que les titres de cette filiale ne nécessitent pas une dépréciation complémentaire à la clôture de l'exercice.

Les titres MEDILINK d'une valeur brute de 300 K€ ne sont pas dépréciés à la clôture de l'exercice. En effet la situation nette de la filiale est d'un montant supérieur à la valeur brute des titres comptabilisés.

Les titres LPA CORP d'une valeur brute de 150 K€ ne sont pas dépréciés à la clôture de l'exercice, le prix d'acquisition reflétant les potentialités du brevet détenu par cette société.

Les titres AXS MEDICAL correspondent à l'acquisition pour un prix de cession principal de 500 K€. L'acquisition de AXS MEDICAL fait l'objet de compléments de prix potentiels selon diverses conditions, dont la performance de AXS MEDICAL. Aucune dépréciation n'est constatée au 31 décembre 2018 compte tenu de la juste valeur calculée sur la base des flux de trésorerie actualisés.

Les titres STEM CIS d'une valeur brute de 2 291 K€ n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation au 31 décembre 2018 compte tenu de la juste valeur calculée sur la base des flux de trésorerie actualisés.

Les titres de DMS Wellness d'une valeur brute de 1,2 K€ ont fait l'objet d'une dépréciation à 100%, compte tenu de sa situation nette négative au 31 décembre 2018.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

31/12/2018

L'évaluation des dépréciations des stocks est effectuée à partir du risque commercial pesant sur les stocks compte tenu des caractéristiques techniques (risque d'obsolescence), de la gamme de produit et de la politique commerciale développée par le groupe.

La valorisation des stocks comprend les charges indirectes de production et les amortissements des concourant à la production.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

31/12/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL	3 780 426		905 771	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	476 606		77 974	
CORPORELLES	Terrains		445 700			
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		362 034		88 860	
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers		31 414		
		Matériel de transport		6 104		
		Matériel de bureau & mobilier informatique		197 560		2 763
Emballages récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours		24 248				
Avances et acomptes						
TOTAL			1 067 060		91 623	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		16 090 950		250	
	Autres titres immobilisés		150			
	Prêts et autres immobilisations financières		45 776		128	
TOTAL			16 136 876		378	
TOTAL GENERAL			21 460 969		1 075 747	

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
			par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			4 686 198		
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL	2 575		552 005		
CORPORELLES	Terrains		1 852	443 848			
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons				450 895	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				31 414		
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				6 104	
		Matériel de transport			3 400	196 923	
		Mat. bureau, inform., mobilier					
Emb. récupérables & divers							
Immobilisations corporelles en cours		24 248					
Avances et acomptes							
TOTAL			1 852	471 496	685 336		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				16 091 200		
	Autres participations				150		
	Autres titres immobilisés			123	45 781		
	Prêts & autres immob. financières						
TOTAL			123		16 137 132		
TOTAL GENERAL			4 427	471 619	22 060 669		

ETAT DES AMORTISSEMENTS

31/12/2018

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	TOTAL	2 138 775	508 598		2 647 373
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	386 353	46 453		432 806
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		250 861	25 898		276 758
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	19 855	2 794		22 649
	Matériel de transport	6 104			6 104
	Mat. bureau et informatiq., mob.	184 328	6 967	2 808	188 487
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		461 147	35 659	2 808	493 998
TOTAL GENERAL		2 986 276	590 710	2 808	3 574 177

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Depuis 2008, un litige oppose DMS à un utilisateur de matériel, ce dernier sollicite le remboursement du matériel et de la maintenance ainsi que des dommages et intérêts. La Cour d'appel de Dijon a rendu un arrêt favorable à DMS le 7 juin 2018, un pourvoi en cassation a été formé le 17 septembre 2018.

Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier la société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2018 et ce notamment compte tenu de l'incertitude de la sortie de ressources (obligation et détermination du montant).

Les anciens dirigeants de la société AXS MEDICAL ont assigné les sociétés DMS et AXS MEDICAL pour diverses demandes. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier, en concertation avec ses conseils, la société n'estime pas devoir constituer de provision à ce titre au 31 décembre 2018.

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS

Les titres de DMS Wellness ont fait l'objet d'une dépréciation à 100%, compte tenu de sa situation nette négative.

Par ailleurs, le compte courant a été provisionné également à 100%, soit 640 K€.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

31/12/2018

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissements					
	Provisions pour hausse des prix					
	Amortissements dérogatoires					
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>					
	Pour prêts d'installation					
	Autres provisions réglementées					
TOTAL						
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges					
	Prov. pour garanties données aux clients					
	Prov. pour pertes sur marchés à terme					
	Provisions pour amendes et pénalités					
	Provisions pour pertes de change					
	Prov. pour pensions et obligations similaires					
	Provisions pour impôts					
	Prov. pour renouvellement des immobilisations					
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations					
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges						
TOTAL						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	- incorporelles				
		- corporelles				
		- Titres mis en équivalence				
		- titres de participation	2 800 000	1 223		2 801 223
		- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours	111 035	150 624	50 066	211 593	
	Sur comptes clients	29 193		1 000	28 193	
	Autres provisions pour dépréciation		640 373		640 373	
TOTAL		2 940 228	792 220	51 066	3 681 383	
TOTAL GÉNÉRAL		2 940 228	792 220	51 066	3 681 383	
Dont provisions pour pertes à terminaison						
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		150 624	51 066		
	- financières		641 596			
	- exceptionnelles					

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)										
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)										
APELEM - 175 ALLEE VON NEUMANN 30900 NIMES - 3199996146	1 432 179	-978 571	100.00	12 848 645	10 048 645	11 208 976	5 220 000	18 873 054	-2 825 870	
MEDILINK - 393 RUE CHARLES LINDBERG 34130 MAUGUIO - 38928	48 000	1 612 810	100.00	299 516	299 516		300 000	2 369 026	696	
LPA CORP - 393 RUE CHARLES LINDBERG 34130 MAUGUIO - 53786	22 000	-28 507	50.09	150 269	150 269	2 760			1 275	
DMS WELLNESS - 0 HONG KONG 99 HONG KONG - 9999999999	1 115	-631 268	100.00	1 223		640 373			-248 128	
AXS MEDICAL - 393 RUE CHARLES LINDBERG 34130 MAUGUIO - 43	1 589 800	-1 467 636	100.00	500 000	500 000	1 231 569		232 897	-249 116	
STEMCIS - 2 RUE MAXIME RIVIERE 97490 SAINT CLOTILDE - 50493	1 380 300	-1 444 318	100.00	2 291 298	2 291 298	2 392 202	1 544 000	418 376	271 698	
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. Filiales non reprises au \$A :										
a. Filiales françaises										
b. Filiales étrangères										
2. Participations non reprises au \$A :										
a. Dans des sociétés françaises										
b. Dans des sociétés étrangères										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (\$ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au \$ A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ÉTAT DES STOCKS

31/12/2018

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières	1 293 926.00		225 431.00	1 068 495.00
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens	70 538.00		51 828.00	18 710.00
En cours de production de services				
Produits	591 144.00		238 728.00	352 416.00
TOTAL	1 955 608.00		515 987.00	1 439 621.00

ACTIF CIRCULANT

31/12/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	45 781		45 781
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	66 386	66 386	
	Autres créances clients	1 787 305	1 787 305	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	7 866	7 866	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	949 208	949 208	
	Etat & autres	208 300	208 300	
	coll. publiques	80 712	80 712	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	15 475 881	15 475 881	
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	811 198	811 198		
Charges constatées d'avance	96 930	96 930		
TOTAUX		19 529 568	19 483 787	45 781
Renvois				
(1)	Montant			
	- Créances représentatives de titres prêtés			
	- Prêts accordés en cours d'exercice			
(2)	des			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Société	Forme Juridique	Ville	N° SIREN	Qualité	Détention direct	Détention indirect
DMS	S.A.	Montpellier	389 873 142	Société mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.S.	Nîmes	319 996 146	Filiale	100%	
MEDILINK	E.U.R.L.	Montpellier	389 288 044	Filiale	100%	
APELEM KOREA	Ltd	Séoul		Filiale		100%
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona		Filiale		51%
DMS WELLNESS	Ltd	Hong Kong		Filiale	100%	
STEMCIS	S.A.S.	France	504 934 050	Filiale	100%	
ADIP'SCULPT	S.A.S.	France	492 446 091	Filiale		70,53%
STEMCIS Australie		Australie		Filiale		100%
LPA CORP	S.A.S.	France	537 869 927	Filiale	50%	
AXS Medical	S.A.S.	France	519 753 990	Filiale	100%	

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la sté a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total des immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	2 760	
Capital souscrit appelé, non versé		
Total des créances	2 760	
Disponibilités		
Total des disponibilités		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total des dettes		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

31/12/2018

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	96 930
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	96 930

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	610 881
Autres créances	490 894
Disponibilités	
TOTAL	1 101 775

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le 4 décembre 2018, DMS a procédé à une diminution du capital, motivée par les pertes antérieures, conduisant à la diminution de la valeur nominale des actions.

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	16 120 556.00	1.62
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	16 120 556.00	1.34

CAPITAUX PROPRES

31/12/2018

AFFECTATION DU RÉSULTAT
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
 (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)

Report à nouveau de l'exercice précédent		-4 497 591
Résultat de l'exercice précédent		-43 515
Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
	Total des prélèvements sur les réserves	
	TOTAL DES ORIGINES	-4 541 106
Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	
Dividendes		
Autres répartitions		-4 541 106
Report à nouveau		
	TOTAL DES AFFECTATIONS	-4 541 106

VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

31/12/2018

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	26 078 109		4 541 106	21 537 003
Primes liées au capital social	1 362 264		17 260	1 345 004
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	110 401			110 401
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles	1 954 481			1 954 481
Réserves réglementées				
Autres réserves	7 421 077			7 421 077
Écart d'équivalence				
Report à nouveau	-4 497 591	-43 515	-4 541 106	
Résultat de l'exercice	-43 515	-2 441 492	-43 515	-2 441 492
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	32 385 226	-2 485 007	-26 255	29 926 474

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

31/12/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La Région LR a octroyé une avance remboursable "Astre" d'un montant de 300 K€ totalement perçue en 2014. Les échéances de remboursement s'étalent d'avril 2016 à janvier 2021. Le solde au 31/12/2018 est de 135 K€. La part de remboursement à moins d'un an est de 60 K€ et à plus d'un an et moins de 5 ans est de 75 K€.

La Région et la BPI ont accordé, en 2017, 2 avances remboursables : de 380 K€ et de 460 K€ dans le cadre des prêts à taux 0 pour l'innovation. Les échéances de remboursement débiteront le 30/09/2019. La part moins de un an est de 84 K€, celle à plus de un an et moins de 5 ans est de 672 K€ et celle à plus de 5 ans de 84 K€.

En 2018, la BPI a accordé une avance remboursable de 177 K€ dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection export.

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine	74 564	74 564		
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	200 000	80 000	120 000	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	2 178 490	2 178 490		
Personnel & comptes rattachés	125 851	125 851		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	129 147	129 147		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	126 178	126 178		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	19 944	19 944		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	1 985 206	1 985 206		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	10 939	10 939		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	4 850 318	4 730 318	120 000	

Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	80 000
(2)	Montant divers emprunts, dett/associés	

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	20 617
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	622 452
Dettes fiscales et sociales	201 367
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	3 000

TOTAL DES CHARGES À PAYER**847 435**

CI COMPÉTITIVITÉ EMPLOI CICE

31/12/2018

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, le CICE s'élève à 19 882 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

ENGAGEMENTS

31/12/2018

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 81 663.00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	1.57 %
Table de mortalité	TH/TF 00-02
Départ volontaire à	67 ans

Hypothèses de calcul:

- Convention collective: métallurgie cadres et non cadres ;
- Turn over faible pour les cadres et pour les employés et techniciens ;
- Evolution des salaires : 1%.

L'engagement retraite fait l'objet d'une couverture sur un contrat d'assurance IFC à hauteur de 13 312 €. Par conséquent, la provision nette est de 68 351 € contre 90 563 € en 2017.

Les différents paramètres et hypothèses de calcul sont identiques qu'au 31/12/2017.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
Cautions au titre de tous avals, cautionnement, garanties et engagements						
souscrits par la filiale APELEM			5 220 000			5 220 000
Cautions au titre de tous avals, cautionnement, garanties et engagements						
souscrits par la filiale STEM CIS			1 544 000			1 544 000
Caution au titre de tous avals, cautionnement, garanties et engagements						
souscrit par la filiale MEDILINK			300 000			300 000
Garanties export	114 000					114 000
TOTAL (1)	114 000		7 064 000			7 178 000
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions	68 351					68 351
TOTAL	182 351		7 064 000			7 246 351

ENGAGEMENTS

31/12/2018

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
Abandon de créances APELEM avec clause de retour à meilleure fortune						
expirant le 30/06/2026			3 200 000			3 200 000
Abandon de compte courant APELEM avec clause de retour à meilleure fortune						
expirant le 30/06/2028			5 600 000			5 600 000
TOTAL			8 800 000			8 800 000

HONORAIRES VERSÉS C.A.C

31/12/2018

COMMISSAIRES AUX COMPTES**MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES**

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
DDA	29 000	29 000
DELOITTE & ASSOCIES	44 000	44 000
TOTAL	73 000	73 000

LES EFFECTIFS

31/12/2018

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES

Montants

Organes d'administration
Organes de direction
Organes de surveillance

190 000

LES EFFECTIFS

31/12/2018

31/12/2017

Personnel salarié :

Ingénieurs et cadres
Agents de maîtrise
Employés et techniciens
Ouvriers

18.53**16.30**

16.41

14.30

1.00

1.12

2.00

C.A ET VENTILATION DE L'IMPÔT

31/12/2018

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

PRODUITS	CA France	CA Export	Total
Ventes de Marchandises		8 500	8 500
Ventes de produits finis	2 181 115	2 491 751	4 672 866
Prestations de services	643 487	18 175	661 662
Chiffre d'affaires	2 824 602	2 518 426	5 343 028

VENTILATION DE L'IMPÔT

RÉSULTATS	Résultat avant impôt	Base taxable	I.S.	Résultat après impôt
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-2 069 162	-2 109 248	-590 589	-1 478 573
RÉSULTAT FINANCIER	-456 770	184 826	51 751	-508 521
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-6 383	-6 383	-1 787	-4 596
PARTICIPATIONS DES SALARIÉS				

EFFETS DE L'APPLICATION DES RÈGLES FISCALES SUR LE RÉSULTAT

Les impôts comprennent le crédit d'impôt recherche pour 79 254 K€ et le crédit d'impôt innovation 11 569 K€.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

31/12/2018

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
VNC des actifs corporels cédés	444 440	
Pdts de cession des actifs corporels		438 058
TOTAL	444 440	438 058

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

Société anonyme

393, rue Charles Lindbergh

34130 MAUGUIO

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

MAZARS DDA.
45, rue Jérémy Bentham
34473 PEROLS

Deloitte & Associés
Parc Mermoz
90, rue Didier Daurat
34170 CASTELNAU-LE-LEZ

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

Société anonyme

393, rue Charles Lindbergh

34130 MAUGUIO

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

➤ Immobilisation des frais de développement

(Note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe)

- Risque identifié

Dans le cadre de différents projets, la société engage des dépenses de développement qu'elle immobilise à l'actif de son bilan. Ces dépenses concernent principalement des études techniques, des frais de personnel ainsi que des brevets.

Au 31 décembre 2018, les dépenses de développement inscrites à l'actif s'élèvent à 4.686 milliers d'euros, au regard d'un total bilan de 35.929 milliers d'euros.

La société exerce son jugement afin de déterminer si les conditions requises pour leur inscription à l'actif sont remplies, en se fondant notamment sur la démonstration d'un marché pour la production immobilisée ainsi que la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement de ces actifs.

Nous avons considéré la comptabilisation des immobilisations relatives aux dépenses de développement comme un point clé de l'audit en raison du jugement devant être émis par la Direction sur les points suivants :

- l'évaluation des coûts et le caractère rattachable des dépenses activées aux projets ;
- la faisabilité technique et la rentabilité commerciale des projets auxquels elles se rapportent.

- Réponses apportées lors de notre audit

Dans le cadre de l'audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance de la procédure encadrant l'activation des dépenses de développement,
- Vérifier la fiabilité des coûts immobilisés sur l'exercice sur chacun des projets,
- Vérifier, pour les projets antérieurs, la réalisation effective des conditions requises,
- Nous assurer du respect des critères définis par les normes comptables en vigueur, notamment en analysant la faisabilité technique des projets en cours par entretiens avec les personnes en charge du développement, et les perspectives économiques des projets concernés.

➤ **Evaluation des titres de participation**

(Note « Participations, autres titres immobilisés » de l'annexe)

- **Risque identifié**

Au 31 décembre 2018, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 13.290 milliers d'euros, soit 37 % du total de l'actif. Parmi ceux-ci, les titres des sociétés APELEM, AXS MEDICAL et STEM CIS représentent 12.840 milliers d'euros, soit environ 97 % du poste.

Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition, majoré des frais accessoires. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence, telle qu'indiqué aux paragraphes « Immobilisations financières » et « Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de l'annexe aux comptes annuels.

Comme indiqué dans ces notes, la valeur d'utilité est déterminée par la direction sur la base de la méthode la plus pertinente pour chaque catégorie de titres entre l'actualisation des flux futurs de trésorerie (pour les titres des sociétés AXS MEDICAL et STEM CIS) ou bien encore de valeurs comparables (pour les titres de la société APELEM).

Compte tenu du poids de ces titres de participation au bilan et de l'importance du jugement de la direction dans la détermination des valeurs d'utilité, nous avons considéré que l'évaluation de ces titres de participation constituait un point clé de notre audit.

- **Réponses apportées lors de notre audit**

Notre appréciation de l'évaluation des titres de participation est fondée sur le processus mis en place par la Société pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Pour les titres APELEM :
 - Apprécier la pertinence des comparables retenus,
 - Vérifier les calculs de multiples retenus sur la base de ces comparables.

- Pour les autres titres de participation :
 - Effectuer un examen critique des modalités de mise en œuvre des calculs de flux de trésorerie actualisés,
 - Corroborer les prévisions utilisées avec les budgets des sociétés,
 - Apprécier, notamment par entretien avec la direction, les principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions,
 - Apprécier le taux d'actualisation retenu par la direction.

L'ensemble des calculs et la détermination des taux d'actualisation des flux de trésorerie ont été réalisés avec l'aide d'un cabinet indépendant, de même que le choix des sociétés pouvant être comparées à la société APELEM. Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des évaluations retenues et examiné les analyses de sensibilité effectuées.

Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note « Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS par l'assemblée générale du 04 décembre 2018 pour le cabinet Deloitte & Associés, et par celle du 12 septembre 2016 pour le cabinet D.D.A.

Au 31 décembre 2018, le cabinet D.D.A. était dans la 3^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés était dans la 15^{ème} année, compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenues antérieurement à ces dates.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-

détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du code de commerce

Nous remettons un rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du code de commerce qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du code de commerce, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Castelnau-le-Lez et Pérols, le 28 juin 2019

Les commissaires aux comptes

MAZARS DDA.

Deloitte & Associés

Marc PEDUSSAUD

Alain HUDELLET